

PETITES ORGANISATIONS, GRANDS DÉFIS FINANCIERS

LES ENJEUX DU FINANCEMENT DES ORGANISATIONS
DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DE PETITE TAILLE EN AFRIQUE
CENTRALE



AGIR ENSEMBLE
POUR LES DROITS HUMAINS

DEFI

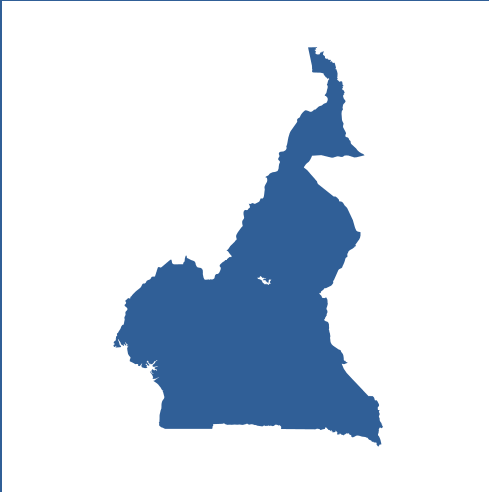
*DEvelopper et Favoriser les Initiatives
des organisations de défense des droits humains
en Afrique centrale*





LES PAYS DU RESEAU DEFI

CAMEROUN



CONGO



GABON



BURUNDI



RDC





TABLE DES MATIERES

PRÉSENTATION DU RÉSEAU DEFI	4
LISTE DES ABRÉVIATIONS	5
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	6
CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ	8
MÉTHODOLOGIE	8
I - VUE D'ENSEMBLE SUR LES FINANCEMENTS DISPONIBLES EN AFRIQUE CENTRALE POUR LES OSC DE PETITE TAILLE	9
A. L'influence des contextes nationaux dans l'accès au financement des OSC	9
B. Etat des lieux des opportunités de financement : une omniprésence des bailleurs de fonds internationaux ?	11
II - ENTRE FREINS STRUCTURELS ET CONTRAINTES DES BAILLEURS : UN ACCÈS COMPLEXIFIÉ DES OSC AUX FINANCEMENTS	15
A. Diverses opportunités inatteignables pour les OSC de petite taille	15
B. Des obstacles persistants après la sécurisation des fonds	20
III - QUEL AVENIR POUR LE FINANCEMENT DES OSC EN AFRIQUE CENTRALE ?	22
A. Repenser le financement : vers une collaboration horizontale	22
B. Innover : les alternatives de financement possibles	23
RECOMMANDATIONS	26
Recommandations aux autorités étatiques d'Afrique centrale	26
Recommandations aux institutions internationales et aux bailleurs de fonds internationaux	27
Recommandations aux OSC locales	28
Recommandations aux ONG internationales	28
BIBLIOGRAPHIE	30

PRÉSENTATION DU RÉSEAU DEFI

Le réseau DEFI regroupe des organisations de défense des droits humains (ODDH) d’Afrique centrale (Cameroun, Congo, Gabon, République démocratique du Congo, Burundi), lesquelles s’engagent au quotidien en faveur de la promotion des droits humains dans des États marqués par un recul de l’Etat de droit et par les nombreuses violations des droits fondamentaux, particulièrement envers les femmes et minorités sexuelles et de genre.

Le réseau a été créé en 2021 en partant du constat qu’il était essentiel de mutualiser les apprentissages et de partager les bonnes pratiques entre ODDH. Il rassemble 30 organisations, parmi lesquelles des organisations soutenues depuis 2014 par le projet DEFI - Développer et Favoriser les Initiatives des ODDH en Afrique centrale.

Le réseau a pour objectifs principaux de créer une dynamique partenariale pour mieux promouvoir les droits humains en Afrique centrale par le biais de la formation et de la sensibilisation, de fonctionner en tant que plateforme d’échange et de partage d’expérience en matière de défense des droits humains, et de renforcer le travail en réseau dans le cadre des actions de plaidoyer au niveau régional et international.

Quatre valeurs sous-tendent l’action de chaque organisation membre du réseau : l’indépendance ; l’égalité ; la synergie ; l’engagement et la participation.

C’est via le réseau DEFI que les actions de plaidoyer des organisations cherchent à se développer afin d’assurer une plus grande visibilité des actions portées en faveur des droits humains en Afrique centrale.



EN PARTENARIAT AVEC :





LISTE DES ABRÉVIATIONS

AAP	Appel à projets
AFD	Agence Française de Développement
AG	Assemblée générale
AMI	Appel à manifestation d'intérêt
CAMFAIDS	Cameroonian Foundation for Aids
CBVET	Capacity Building in the field of Vocational Education and Training
CBY	Capacity Building in the field of Youth
Congo-Brazzaville	La République du Congo
DH	Droits humains
DUE	Délégation de l'Union Européenne
Erasmus	EuRoepan Action Scheme for the Mobility of University Students
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (ou Food and Agriculture Organization of the United Nations)
FEF	Fonds Equipe France
FEFR	Fonds Equipe France Rapide
FEOF	Fonds de Solidarité des Organisations Féministes
IGI	Initiative Gouvernance Inclusive
IOSC	Initiatives OSC
ISDAO	Initiative Sankofa d'Afrique de l'Ouest
LGBTQIA+	Lesbiennes, Gays, Bisexuels, Transgenres, Queers, Intersexes, Asexuels
MEAE	Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères
MSG	Minorités sexuelles et de genre
OHADA	Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
OIT	Organisation International du Travail
ONG	Organisation non-gouvernementale
ONGI	Organisation non-gouvernementale internationale
ONU	Organisation des Nations-Unies
OSC	Organisation de la société civile
PIB	Produit Intérieur Brut
PISCCA	Projets Innovants de la Société Civile et Coalitions d'Acteurs
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le Développement
RDC	La République démocratique du Congo
RH	Ressources humaines
UE	Union Européenne
UNICEF	Fonds des Nations-Unies pour l'enfance (ou United Nations International Children's Emergency Fund)
USAID	Agence des Etats-Unis pour le développement international (ou United States Agency for International Development)
VBG	Violences basées sur le genre
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

UNE VIABILITÉ FINANCIÈRE DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (OSC) DE PETITE TAILLE ASSURÉE PAR LES BAILLEURS DE FONDS INTERNATIONAUX

Selon différentes organisations du réseau DEFI, les principaux·les donateur·rice·s restent les bailleurs de fonds internationaux. De par leur but non lucratif, les OSC sont notamment perçues comme étant plus dignes de confiance que des entreprises ou des gouvernements qui auraient tendance à pouvoir plus facilement instrumentaliser des financements.

Cependant, afin d'avoir accès aux différents financements proposés par les bailleurs de fonds institutionnels, les OSC doivent se conformer à diverses procédures dont les conditions sont difficilement atteignables pour des OSC de petite taille.

Si les bailleurs de fonds internationaux imposent des critères particulièrement exigeants, cela résulte souvent de leur volonté de s'assurer de la bonne gestion de ces fonds et de respecter l'agenda politique de leur pays, même lorsque cela entrave le bon fonctionnement de l'OSC

Parmi les critères bailleurs qui sont les plus difficiles à atteindre pour les OSC de petite taille en Afrique centrale figurent notamment :

- L'audit et la certification des comptes
- La preuve d'une existence légale à travers la soumission de documents tels que le récépissé de déclaration, souvent très difficile à obtenir selon les contextes nationaux
- La bonne structuration de l'organisation, alors que les OSC souffrent d'un manque de personnel
- L'expérience financière, dont notamment la gestion de grands financements
- L'obligation du respect des thématiques proposées par les bailleurs, même si elles ne correspondent pas tout à fait au domaine initial de l'OSC ou aux besoins des communautés sur le terrain

A l'inverse, les OSC de petite taille des pays d'Afrique centrale évoqués dans ce rapport ne disposent pratiquement jamais de financements publics. D'autant plus que de tels fonds sont souvent politisés et mènent à un contrôle étatique privant alors l'organisation de son impartialité et de sa neutralité.

En règle générale, les OSC concernées ici ont expliqué ne pas avoir non plus accès aux financements des entreprises privées.

LA REMISE EN QUESTION DES ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES INTERNATIONALES (ONGI) COMME INTERMÉDIAIRES

Les OSC locales de petite taille étant particulièrement perçues par les bailleurs comme n'ayant souvent qu'une vision à court terme, ces derniers préfèrent allouer des fonds à des ONGI afin qu'elles fassent ensuite appel à des OSC locales pour assurer la mise en œuvre des activités.

Au-delà de la difficulté pour les OSC d'accéder à des financements, les partenariats établis avec les bailleurs de fonds ou des ONG sont souvent déséquilibrés et peuvent entraîner de nouvelles difficultés pour les OSC locales de petite taille.

Pour gagner en reconnaissance, beaucoup d'OSC de petite taille se tournent vers des organisations de grande taille pour leur venir en aide, au point qu'elles se retrouvent parfois en être dépendantes, notamment financièrement. L'OSC de petite taille éprouve ainsi de plus grandes difficultés à capter des fonds propres, à gagner en visibilité auprès des bailleurs et à s'autonomiser financièrement.

Cette situation devient d'autant plus critique pour les OSC de petite taille lorsqu'il s'agit de répondre à des appels d'offres de bailleurs, puisqu'elles se sentent alors mises en compétition avec des ONGI et ONG nationales, dont les capacités sont bien plus développées.

Très souvent, on note aussi une forte inégalité dans l'attribution des fonds entre ceux octroyés par des bailleurs de fonds internationaux aux ONGI travaillant en Afrique centrale, et les fonds accordés aux OSC locales par ces ONGI selon le principe du financement en cascade. De ce fait, les ONGI disposent de fonds dédiés à leurs ressources humaines (RH), à leurs frais de fonctionnement et leurs frais de mission, tandis que les petites OSC accompagnées disposent principalement de fonds pour réaliser les activités sur le terrain.



L'ADAPTATION DES PETITES OSC LOCALES EN AFRIQUE CENTRALE AUX CRITÈRES DES BAILLEURS DE FONDS INTERNATIONAUX

Les bailleurs de fonds ont tendance à financer des secteurs qui ne sont pas forcément les priorités des OSC des pays dans lesquels ils interviennent. Le secteur des droits humains est par exemple peu financé, alors que les OSC touchent déjà relativement peu de fonds selon leur contexte national. De même, le secteur des droits des minorités sexuelles et de genre (MSG) est particulièrement peu financé, et ce notamment dans les territoires francophones.

La gouvernance des OSC de petite taille est, pour sa part, particulièrement difficile à conduire en raison d'un manque de répartition claire des responsabilités, d'un système de communication et de RH déficient ainsi que de ressources financières insuffisantes pour assurer une structuration pérenne de l'organisation. Une situation d'autant plus critique que le monde des OSC connaît déjà des difficultés concernant son personnel.

La question des capacités organisationnelles est ainsi cruciale pour les OSC de petite taille sachant que cela impacte directement leur capacité à mobiliser des ressources. Le manque de RH est par exemple particulièrement problématique pour ces organisations car répondre aux exigences de suivi et d'évaluation reste très chronophage. Une situation empêchant les OSC d'avoir accès à un nombre significatif de subventions. Au-delà de ces difficultés, vient s'ajouter le fait que beaucoup d'OSC estiment n'avoir pas connaissance de toutes les opportunités de financement auxquelles elles pourraient avoir accès. Par ailleurs, bon nombre de ces organisations se contentent des financements déjà acquis en préférant laisser de côté les questions de pérennisation et de diversification des sources de financement.

Les OSC se retrouvent ainsi contraintes de jongler avec les intérêts de divers acteurs : les bailleurs de fonds internationaux, le gouvernement local, les autres OSC (compétitrices ou collaboratrices), leurs bénéficiaires ainsi que leurs membres.

Selon le rapport Epic-Africa 2019, seulement 20% des subventions soutiennent la mission de base des OSC qui réalisent alors des actions inadaptées aux besoins des populations locales mais qui répondent aux objectifs généraux des bailleurs de fonds. Ce phénomène peut ainsi nuire à la légitimité du travail des OSC. Néanmoins, ces dernières acceptent malgré tout, les conditions et les objectifs souvent irréalistes des bailleurs de fonds pour sécuriser des financements.

Afin de faire évoluer cette situation, il est essentiel que les OSC aient non seulement accès à des programmes de formation en gestion financière, budgétisation et suivi des dépenses, mais que les bailleurs de fonds effectuent également un travail de contextualisation propre au travail de chaque OSC pour adapter le suivi financier aux réalités du terrain. Les OSC locales sont également encouragées à mettre en place des consortiums pour répondre aux appels à projets et obtenir la gestion de financements plus conséquents. Une meilleure mise à contribution de la population locale à l'écriture des projets, de pair avec les OSC et leurs bailleurs de fonds, garantirait également une approche plus ancrée dans les problématiques locales. Enfin, des modalités de financements alternatives permettraient aux OSC de gagner en autonomie, à l'image du développement de fonds régionaux, du financement privé ou encore du financement participatif (ou crowdfunding).

RECOMMANDATIONS

Aux autorités étatiques d'Afrique centrale :

- d'intégrer aux politiques publiques le développement de programmes d'appui à la structuration de la société civile
- d'allouer un soutien financier adapté à la diversité et aux spécificités des OSC de droits humains, en proposant un éventail de financements plus larges permettant aux OSC de petite taille et de taille intermédiaire d'y accéder

Aux institutions internationales et aux bailleurs de fonds internationaux :

- de proposer, dans le cadre des AMI, des procédures de financements ainsi que de plus petites subventions, plus accessibles pour les petites OSC
- d'alléger les obligations procédurales lors des AMI et pour la gestion des projets
- d'encourager la mise en place d'un fond intermédiaire en Afrique pour financer des micro et méso-projets pour garantir l'accès aux financements à une diversité d'OSC

Aux OSC locales :

- de prioriser le travail en réseau pour permettre le renforcement de capacités des OSC, éviter la mise en concurrence entre elles, et augmenter leur visibilité et légitimité auprès des bailleurs
- de privilégier une diversification des sources de financement pour assurer un modèle économique pérenne aux OSC
- de participer aux événements et réunions d'information organisés par les bailleurs de fonds pour améliorer la connaissance sur les dispositifs existants et assurer la prise de contact

Aux ONG internationales intervenant en République démocratique du Congo, au Cameroun, en République du Congo et au Gabon :

- de développer des programmes pluriannuels de renforcement des capacités institutionnelles, programmatiques et financières des OSC pour assurer leur développement à long terme et leur autonomisation
- de privilégier les partenariats sur le long terme plutôt que les micro-partenariats, pour permettre la pérennité des actions des OSC et maintenir un renforcement des capacités sur la durée
- d'encourager le dépôt de projets en consortium dans le cadre du financement en cascade, afin de limiter la lourdeur des obligations procédurales

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Les organisations à l'origine de l'élaboration de ce rapport ont pris toutes les précautions raisonnables pour vérifier les informations contenues dans la présente publication.

Toutefois, le matériel publié est diffusé sans aucune garantie, expresse ou implicite. Ni les personnes qui ont rédigé ce rapport ni les éditeur-ric-e-s ne peuvent garantir que l'information qu'il contient soit complète et exempte d'erreurs.

Les données recueillies dans les questionnaires et/ou exprimées par les contributeur-ice-s lors d'entretiens individuels, ainsi que les contributions externes ne reflètent pas nécessairement la position officielle des organisations et engagent donc la seule responsabilité de leurs auteur-ric-e-s. En aucun cas, ces organisations ne sauraient être tenues pour responsables des dommages éventuels qui pourraient résulter de l'utilisation dudit rapport.

Le contenu de ce travail ne représente pas nécessairement la position des bailleurs de fonds du programme.

MÉTHODOLOGIE

OÙ ?

Ce rapport se centre sur la situation des OSC de quatre pays :

- La République démocratique du Congo
- La République du Congo
- Le Cameroun
- Le Gabon



QUAND ?

Les données ayant donné lieu au rapport ont été recueillies entre octobre et décembre de l'année 2023.



COMMENT ?

Le présent rapport est le fruit de la collaboration d'ODDH d'Afrique centrale. Il s'appuie directement sur des témoignages (entretiens et questionnaire), d'informations et de documents sur la situation du financement des OSC, et plus particulièrement des OSC émergentes ou de petite taille.

Des ressources académiques et publications issues de la presse sont venues compléter ces informations.

POURQUOI ?

Il est né du constat identifié par le réseau DEFI, d'un rétrécissement de l'espace civique en Afrique centrale, ayant donné lieu à de plus grandes difficultés d'accès aux financements pour les OSC de petite taille.

Ce rapport fera l'objet d'une large diffusion auprès d'acteur-ric-e-s institutionnel-le-s et non institutionnel-le-s afin de porter le plaidoyer du réseau DEFI au niveau local, national et international.

I - VUE D'ENSEMBLE SUR LES FINANCEMENTS DISPONIBLES EN AFRIQUE CENTRALE POUR LES OSC DE PETITE TAILLE

A. L'INFLUENCE DES CONTEXTES NATIONAUX DANS L'ACCÈS AU FINANCEMENT DES OSC

Alors que l'Afrique centrale connaît une augmentation rapide de sa population en âge de travailler et un redressement économique, les performances de la région sont freinées par des obstacles liés au développement. Les OSC jouent dans ce contexte un rôle crucial, non seulement pour favoriser le développement, mais avant tout pour veiller à ce qu'il s'opère dans le strict respect des droits humains.

Or, le contexte institutionnel, politique et juridique exerce un impact significatif sur le financement des OSC de petite taille de la région.

AU GABON : LES OSC DE PETITE TAILLE TRIBUTAIRES DES VOLONTÉS POLITIQUES OFFICIEUSES

Même dans les pays disposant de plus de ressources comme le Gabon, les OSC gabonaises de petite taille se trouvent confrontées à un environnement juridique et institutionnel peu favorable à leurs actions.

Pourtant classé comme pays à revenus intermédiaires supérieurs selon les données de la Banque Mondiale [1], doté de l'un des plus hauts niveaux d'urbanisation en Afrique et pionnier en termes d'écologie du fait de ses initiatives en matière de neutralité carbone, ces ressources ne sont pas parvenues à amener une croissance durable à sa population. Depuis le coup d'Etat militaire lors des élections d'août 2023 marquées par la fermeture des frontières, les coupures internet et de graves menaces à la liberté de la presse, les atteintes à la démocratie se sont multipliées. Les journalistes sont régulièrement pris-e-s pour cible, arrêté-e-s et sanctionné-e-s pour avoir critiqué des personnalités politiques. Les violences policières à l'égard des personnes LGBTQIA+ se sont également multipliées. Bien que des lois aient été promulguées en faveur des droits des femmes avant le coup d'Etat, lesquelles ont permis aux OSC de réaliser plus facilement leurs activités liées à cette thématique, le nouveau gouvernement de transition est en revanche peu enclin à mettre en œuvre ces nouvelles législations.

Ce contexte est peu favorable au développement des OSC qui sont souvent fragiles et politisées. D'après l'organisation Brainforest, l'indice de pérennisation des OSC au Gabon est faible du fait notamment d'une modeste capacité à influencer les acteur-ric-e-s politiques et les lois, d'une mauvaise image publique, de faibles capacités organisationnelles et d'un contexte juridique défavorable [2].

Au Gabon, la loi 35/ 62 régit la création et le fonctionnement des associations, exigeant leur enregistrement ainsi que la preuve de l'existence de structures de gouvernance.

L'enregistrement des associations est conditionné à l'approbation du ministère de l'Intérieur gabonais suite à une enquête de moralité. Bien que les procédures soient moins coûteuses que dans d'autres Etats, le délai d'obtention des récépissés définitifs peut être long. La pratique a engendré une certaine tolérance des bailleurs de fonds internationaux qui ne conditionnent plus leur aide à la réception du récépissé définitif mais à celle du récépissé provisoire. Toutefois, l'obtention même de ces récépissés relève de la volonté de l'Etat d'évincer ou non certaines organisations, et nombreuses sont les OSC pénalisées dans leur obtention de par leur activité militante.

CONGO-BRAZZAVILLE : LA SOCIÉTÉ CIVILE DÉLAISSÉE MALGRÉ UN CADRE JURIDIQUE SOUPLE ET DES BESOINS CRIANTS

La République du Congo (Congo-Brazzaville) disposant d'un produit intérieur brut (PIB) nominal prévisionnel de \$14,2 millions en 2023 et d'un secteur pétrolier représentant la moitié de ce PIB et 80% de ses exportations [3], figure parmi les pays à revenus intermédiaires de tranche inférieure et est le 3ème producteur de pétrole en Afrique. Ce classement complexifie l'accès des OSC aux financements internationaux, majoritairement dirigés vers les pays à revenus plus bas, alors que les besoins sont réels dans le pays. Aucun financement public congolais n'est par ailleurs dirigé vers les OSC.

Malgré ces ressources et l'augmentation du revenu par habitant ces dernières années, le pays traverse une crise économique du fait d'un endettement conséquent. Cette crise impacte les droits sociaux, et l'indice du capital humain du pays reste plus bas que la moyenne de cette tranche de revenus. La Banque mondiale estime à environ 43,5% la proportion de la population vivant sous le seuil de pauvreté nationale en 2018. L'employabilité des jeunes est quant à elle faible avec un taux de chômage des jeunes de 15-24 ans d'environ 42,18% en 2021 (estimation modélisée de l'Organisation internationale du travail (OIT)).

On note par ailleurs de fortes inégalités, des disparités spatiales importantes et de hauts niveaux de discriminations et d'abus envers les femmes et les minorités sexuelles et de genre (MSG). Les violences basées sur le genre (VBG) constituent un problème social et se manifestent sous différentes formes (sexuelle, physique, psychologique, économique, etc.).

Ces violences sont réprimées par le Code pénal (art. 330-334), mais ne sont pas toujours dénoncées et sanctionnées, la plupart des victimes recourant très tardivement aux services de santé et rarement aux instances judiciaires.

[1] World Bank (2023, 12 octobre). Gabon - Vue d'ensemble. <https://www.banquemondiale.org/fr/country/gabon/overview>

[2] Brainforest (n.d.). Gabon : Rapport 2021 Indice de pérennisation des OSC. <https://www.brainforest-gabon.org/publications/?id=194>.

[3] World Bank (2023, 05 janvier). République du Congo - Vue d'ensemble. <https://www.banquemondiale.org/fr/country/congo/overview>

Le contexte juridique est quant à lui davantage favorable aux OSC qu'ailleurs, aucune loi n'empêchant les financements des OSC. Le secteur associatif est encadré par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, considérée comme souple par les organisations locales, malgré la délivrance de récépissé parfois difficile par les préfectures hormis celle de Brazzaville.

Les OSC ont pour simple obligation de justifier auprès de leur banque l'origine des fonds et les objectifs poursuivis par l'utilisation de ces derniers sur le territoire national.

EN RDC, L'ACCÈS AU FINANCEMENT FRAGILISÉ FACE AUX PRIORITÉS DES ACTEURS INSTITUTIONNELS ET POLITIQUES

La République démocratique du Congo (RDC), pourtant plus grand pays d'Afrique centrale, est l'une des cinq nations les plus pauvres du monde [4], catégorisée comme pays à revenus faibles. La population ne bénéficie pas des richesses naturelles, minières et hydrauliques exceptionnelles du pays.

En 62 ans d'indépendance, la RDC n'a connu sa première transition pacifique du pouvoir qu'en janvier 2019. Malgré des efforts visant la stabilisation du contexte sécuritaire [5], la situation s'est gravement détériorée, notamment dans l'Est du pays (Nord et Sud Kivu, l'Ituri et le Maniema). Des milliers de personnes ont fui les affrontements entre les groupes armés et l'armée congolaise, qui ont eu pour conséquence l'accroissement de l'insécurité, notamment des exactions sexuelles et violences domestiques envers les femmes et jeunes filles. Ce contexte crée des besoins d'assistance des communautés victimes sur tous les plans. Le financement de cette assistance rencontre pourtant de multiples obstacles.

Dans ce cadre, les financements favorisent les organisations humanitaires aux OSC de défense des droits humains. Il est d'autant plus complexe pour ces dernières d'obtenir des financements si elles travaillent sur la défense des MSG, perçue par certains comme *“incompatibles avec la culture congolaise”* dans un contexte de dégradation de la situation sécuritaire pour les MSG et la montée des discours de haine pointée du doigt par le Haut-Commissaire des Nations Unies [6]. L'aggravation des tensions au sein de la population intervient dans le contexte mouvementé des élections du 20 décembre 2023, marquées par la fraude électorale lors de la très contestée réélection de Félix Tshisekedi, le président sortant.

L'instabilité politique résultant du contexte politique et sécuritaire volatile génère de la méfiance de la part des bailleurs de fonds préférant ne pas courir de risque.

Les OSC travaillant sur les droits humains ne bénéficient pas non plus de fonds publics, étant souvent catégorisées comme opposants politiques. Les subventions de l'Etat congolais effectivement versées bénéficient aux OSC soutenant le pouvoir en place (les *“GONGOS”*) et fonctionnent comme des enveloppes pour préparer un éventuel soutien lors des scrutins électoraux. La politisation de l'aide publique contribue à la réticence des bailleurs.

Quant au contexte juridique, il reste théoriquement favorable aux OSC qui peuvent travailler selon les principes humanitaires tout en respectant la loi n°004/2021 du 20 juillet 2021 n'imposant pas de conditions à l'accès aux financements outre la reconnaissance légale des organisations.

AU CAMEROUN, UNE SOCIÉTÉ CIVILE DENSE ET ACTIVE MISE EN DIFFICULTÉ PAR LA LÉGISLATION NATIONALE

Au Cameroun, pays à revenus intermédiaires inférieurs richement doté en ressources naturelles (pétrole, gaz, minerais, bois) et agricoles, une croissance démographique très rapide a engendré une augmentation de la pauvreté, en particulier dans les régions septentrionales qui concentrent 56% de la population pauvre [7].

Depuis septembre 2017, les attaques du groupe Boko Haram au Nord du pays et l'essor du mouvement séparatiste dans le Nord-Ouest et Sud-Ouest ont mené au déplacement d'un million [8] de personnes à l'intérieur du pays. A cela s'ajoute l'arrivée, à l'Est, de plusieurs centaines de milliers de réfugié·e·s centrafricain·e·s et nigérien·e·s (460 000 réfugié·e·s accueilli·e·s par le Cameroun en 2023), engendrant d'importants besoins humanitaires.

Une multiplication des OSC est observée, laquelle résulte de divers facteurs. La législation du statut associatif des OSC mise en place depuis les années 1990 a favorisé un essor rapide du secteur. D'autre part, le gouvernement camerounais a adhéré aux conventions internationales reconnaissant le rôle des OSC dans les politiques de développement et l'intégration de la société civile à sa stratégie nationale dans le *“Document stratégique de réduction de la pauvreté, Document de stratégie pour la croissance et l'emploi, Cameroun Vision 2035”*. En 2016, 1,5% de l'aide publique au développement était dévolue aux OSC [9]. Les programmes d'appui à la structuration de la société civile ont permis de faire émerger une société civile particulièrement active. Dans les années 2010, elles sont nombreuses à se positionner comme contre-pouvoir. Leur soutenabilité s'est également améliorée, notamment en termes de capacités organisationnelles, de plaidoyer et de prestation de services [10]. Néanmoins, leur image publique s'est dégradée. Les OSC sont davantage critiquées, accusées par certains d'opportunisme et de corruption. Beaucoup travaillant en collaboration avec l'Etat se gardent bien de promouvoir des intérêts allant contre la classe dirigeante. De fait, les bailleurs de fonds internationaux se refusent à soutenir ces organisations pour des raisons diplomatiques.

En 2016, on comptait 500 000 OSC [11] (associations privées, groupes d'intérêt économique, organisations de terrain communautaires, etc.), la plupart non enregistrées. Sur ces dernières, seules 50 étaient enregistrées sous le statut d'ONG, et 40 comme OSC internationales. Le contexte juridique est donc peu favorable.

Dans la législation camerounaise, la loi n°90-53 du 19 décembre 1990 régit les associations. Elle stipule que les organisations qui ne sont pas reconnues d'utilité publique ne peuvent pas recevoir des fonds de l'étranger, et donc des bailleurs internationaux.

Par ailleurs, une nouvelle loi adoptée par le Conseil des Ministres de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) le 22 décembre 2022, ayant donné lieu à l'Acte uniforme relatif au Système comptable des entités à but non lucratif, oblige depuis janvier 2024 les OSC à fournir un registre des bailleurs de fonds, ce qui pourrait renforcer les obstacles à la mobilisation des fonds par certaines organisations. C'est une épée de Damoclès qui pèse sur les organisations, notamment sur celles qui travaillent sur certaines cibles [12].

[4] World Bank (2023, 04 octobre). République démocratique du Congo - Vue d'ensemble. <https://www.banquemondiales.org/fr/country/drc/overview>

[5] ONU Info (2024, 07 janvier). RDC : le chef des droits de l'homme de l'ONU “très préoccupé” par la montée des discours de haine. <https://news.un.org/fr/story/2024/01/1142142>

[6] Ibid

[7] World Bank (2023, 26 septembre). Cameroun - Vue d'ensemble. Mentionné lors d'entretiens avec les partenaires du réseau DEFI

[8] Ibid

[9] Cazabat, C. (2016). Les stratégies de renforcement des organisations de la société civile en Afrique subsaharienne, nouvel éléphant blanc de l'aide au développement ? L'exemple du Cameroun, Mondes en développement, 173 (1), 79-91. <https://doi.org/10.3917/med.173.0079>

[10] USAID (2023, Octobre). 2022 Civil Society Organization Sustainability Index. For Cameroon. https://www.ceides.org/wp-content/uploads/2023/10/2022-CSOSI_Cameroon.pdf

[11] Cazabat, C. (2016) Op. cit.

[12] Synthèse des questionnaires réalisés auprès d'OSC du réseau DEFI dans le cadre de ce rapport de plaidoyer

Les OSC travaillant sur la question des MSG sont obligées de parler de “personnes vulnérables”, car la loi criminalise les personnes LGBTQIA+. Actuellement, les MSG subissent de plus en plus d’actes de violences. Le climat s’est durci à leur rencontre

depuis juin 2023 suite à l’annonce, puis l’annulation de la venue de l’Ambassadeur de France pour les droits des personnes LGBTQIA+.

B. ETAT DES LIEUX DES OPPORTUNITÉS DE FINANCEMENT : UNE OMNIPRÉSENCE DES BAILLEURS DE FONDS INTERNATIONAUX ?

Malgré les difficultés qu’elles peuvent rencontrer au sein de leur propre contexte politique et juridique, les OSC de petite taille en Afrique centrale disposent de plusieurs opportunités de financement. La mondialisation a notamment permis d’ouvrir l’accès aux financements avec des donateur-rices étranger-ères qui se sont de plus en plus tourné-es vers le financement d’OSC se trouvant dans des pays en développement depuis les années 1980 [13]. Une situation s’expliquant alors par le souhait de ces donateur-rices de s’appuyer sur le savoir local des OSC et de soutenir l’implication de la communauté et la promotion démocratique que ces organisations défendent [14]. De par leur but non lucratif, les OSC sont également perçues comme étant plus dignes de confiance que des entreprises ou des gouvernements qui auraient tendance à tomber plus facilement dans la corruption [15]. Toutefois, il reste difficile pour une donateur-riche de s’assurer de l’honnêteté de l’OSC avec laquelle elle travaille alors que la survie de ces organisations dépend grandement de ces fonds [16]. Parmi ces différent-es acteur-ices, les principales donateur-rices restent les bailleurs de fonds internationaux, alors que le financement des bailleurs publics et privés reste marginal. Ces acteur-ices mettent en œuvre différents objectifs et ont des procédures d’attribution de financements qui leur sont propres.

et de la formation professionnels (CBVET) ou encore le Programme de Renforcement des capacités dans le domaine de la jeunesse (CBY [20]).

L’attribution de fonds par les bailleurs dépend également de la qualification du niveau de vie dont bénéficient les pays. Le Congo-Brazzaville étant par exemple considéré comme un pays à revenu intermédiaire, des bailleurs de fonds tels que les Nations-Unies ne considèrent pas le Congo-Brazzaville comme un pays prioritaire, alors que la proportion de la population vivant sous le seuil de pauvreté national dépasse les 40%. Un phénomène également visible au Gabon par ailleurs.

Les financements sont donc relativement faibles en comparaison aux besoins. De plus, les Nations-Unies ne déploient souvent qu’un appui technique et un soutien physique, comme avec le paiement d’une salle par exemple, mais sans mettre en place d’appui plus consistant. L’UE et les ambassades ont, à l’inverse, tendance à mettre en place des soutiens financiers plus conséquents [21]. Des soutiens financiers qui, malgré l’ouverture à la mondialisation, restent influencés par les relations historiques entre les métropoles et leurs anciennes colonies.

LES BAILLEURS DE FONDS INTERNATIONAUX, PILIER DU FINANCEMENT DES OSC

L’aide financière apportée sur le long terme par les bailleurs de fonds internationaux est essentielle pour accompagner le renforcement des OSC afin de les rendre toujours plus opérationnelles auprès des bénéficiaires [17]. Le rôle de ces bailleurs de fonds consiste alors à apporter les fonds requis pour permettre la mise en œuvre de projets de coopération et de développement dans des pays bénéficiaires ou demandeurs [18]. Ces acteurs proposent des projets pluriannuels permettant notamment à l’OSC d’asseoir sa légitimité et de disposer d’un appui institutionnel, et de pouvoir accéder par la suite à des financements d’autres bailleurs de fonds.

Selon différentes organisations du réseau DEFI, ces bailleurs internationaux assurent donc la viabilité financière des OSC. Au Gabon, les principaux bailleurs sont par exemple l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO), l’Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID), l’Union Européenne (UE), le Fonds des Nations-Unies pour l’enfance (Unicef), les ambassades ou encore des OSC internationales [19].

Au-delà du soutien financier apporté, les OSC peuvent également bénéficier d’un soutien technique de la part des bailleurs de fonds internationaux. Tel est le cas au niveau européen via des programmes proposés par Erasmus, à l’instar du Programme de renforcement des capacités dans le domaine de l’enseignement



[13] Boulding, C. (2012). Dilemmas of information and accountability: Foreign aid donors and local development NGOs. In D. A. Lake, J. Gross Stein, & P. A. Gourevitch (Éds.), *The Credibility of Transnational NGOs: When Virtue is Not Enough* (p. 115-136). Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/CBO9781139086356.008>

[14] Ibid

[15] Ibid

[16] Ibid

[17] Synthèse des questionnaires réalisés auprès d’OSC du réseau DEFI dans le cadre de ce rapport de plaidoyer

[18] Ampie (n.d.) Marchés publics bailleurs de fonds, projets coopération internationale. <https://www.ampie.eu/FR/marches-publics-internationaux/definition-marches-publics-internationaux.html>

[19] Brainforest (2020, 01 décembre). Gabon: Rapport 2019 de l’indice de pérennisation des OSC. <https://www.brainforest-gabon.org/actualites/?id=277>

[20] ESSTED (2023, 14 décembre). Essted—Erasmus+ 2024, appels à propositions- la dimension internationale. <https://essted.rnu.tn/fr/articles/1757/erasmus-2024-appels-a-propositions--la-dimension-internationale>

[21] Synthèse des questionnaires réalisés auprès d’OSC du réseau DEFI dans le cadre de ce rapport de plaidoyer

FOCUS : LES MODALITÉS D'ACCÈS DE DIFFÉRENTS DISPOSITIFS DE FINANCEMENT

Afin d'avoir accès aux différents fonds proposés par les bailleurs de fonds institutionnels, les OSC doivent se conformer à différentes procédures.

Les Nations-Unies comprennent par exemple des programmes tels que le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) qui finance des accords pour des montants compris entre \$50 000 et \$100 000 à toute OSC ayant la documentation nécessaire et qui dispose d'une personnalité physique, comme c'est ici le cas en RDC [22].

La Délégation de l'Union Européenne (DUE) au Congo-Brazzaville n'utilise quant à elle que des appels à proposition pour financer des OSC [23]. Afin de garantir au mieux la tenue d'un processus transparent et égalitaire, ces appels sont publiés sur leur site internet et une session d'information ouverte à toutes permet d'assurer un même niveau d'information à tous les soumissionnaires éventuels [24].

En règle générale, peu d'appels à projets de l'UE sont diffusés, notamment dans le domaine des droits humains, où il y a environ un appel à projets tous les deux ans. Cette situation résulte de la volonté de l'UE de privilégier des enveloppes financières importantes, plutôt que de les morceler en publiant plusieurs appels à projet par an dans le secteur des droits humains et de la gouvernance. Un secteur pour lequel peu de financements sont disponibles, contrairement au secteur de la santé qui compte plus de micro-projets par exemple. Les Etats où sont présents la DUE sont également moins enclins à voir se financer la protection des droits humains au vu de la sensibilité des questions alors soulevées, ainsi que le manque d'impact visible des actions menées. Enfin, les critères pour accéder à ces financements européens sont reconnus comme étant particulièrement stricts en comparaison à d'autres bailleurs.

En ce qui concerne la France, le pays s'engage de plus en plus dans le financement des OSC ces dernières années avec une augmentation de +30/+40% via l'Agence française de développement (AFD) et les postes en ambassades [25]. L'AFD met ainsi en place différents dispositifs pour apporter un financement aux OSC locales. Le dispositif opérationnel de

projets permet notamment de soutenir des projets venant en appui aux ministères dans les pays partenaires [26].

Le dispositif Initiatives OSC (ou IOSC) permet quant à lui de financer des OSC locales seules ou en partenariat avec des ONG françaises [27]. Des financements en cascade peuvent également être mis en place avec aussi la possibilité de réaliser des projets en consortium [28].

Certains pays occidentaux dont la France, les Etats-Unis ou encore le Royaume-Uni mettent aussi en place des fonds pour financer directement des micro-projets d'OSC [29]. Ces subventions, souvent ponctuelles, ont alors comme effet de convaincre les OSC de se diriger davantage vers des secteurs subventionnés par ce type de fonds [30].

Pour leur part, les ambassades doivent suivre la feuille de route de leur ministère des affaires étrangères, de l'ambassadeur-ice, de l'UE et du gouvernement local pour mettre en place différents mécanismes de financement.

L'ambassade de France au Cameroun propose par exemple le programme d'appui d'urgence P209 (20 000€ par an) [31], le Fonds Equipe France Rapide (FEFR) (300 000€ pour trois organisations et/ou projets en 2023) [32], un soutien ad-hoc technique et non-financier (comme la mise à disposition de salle aux OSC pour des ateliers par exemple).

Bien que les Projets Innovants de la Société Civile et Coalitions d'Acteurs (ou PISCCA) offrent l'opportunité aux ambassades de financer des initiatives locales élaborées et appliquées par des OSC locales afin de structurer et de développer la société civile du pays [33], le Cameroun ne compte actuellement plus de PISCCA [34]. A l'inverse, l'ambassade de France au Congo-Brazzaville compte le dispositif FEF-OSC qui permet de soutenir une quinzaine d'association par an [35] avec des fonds pouvant aller jusqu'à 1 000 000€, et non plus 600 000€ comme jusque-là [36]. Comme toutes les ambassades, cette dernière possède également des crédits d'intervention dont les ambassades peuvent disposer à leur convenance.



[22] Biock, G. (RDC). Entretien du 04 décembre 2023.

[23] Délégation de l'Union européenne en République du Congo (Brazzaville) (n.d.) Subventions.

https://www.ecas.europa.eu/ecas/subventions_frs=92&f=5B0%5D=grant_site%3ACongo%20%28Brazzaville%20&f=5B1%5D=grant_site%3ACongo%20%28Brazzaville%20

[24] Ibid

[25] Fabien, M. (Congo-Brazzaville). Entretien du 20 décembre 2023.

[26] Seger, M. (République du Congo). Entretien du 18 décembre.

[27] Ibid

[28] Ibid

[29] Cazabat, C. (2016) Op. cit.

[30] Ibid

[31] Entretien avec le SCAC de l'Ambassade de France au Cameroun, décembre 2023.

[32] Ibid

[33] Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (juin 2023). Évaluations des projets fspl-pisca. <https://www.diplomatie.gouv.fr/photos-videos-publications-infographies/publications/enjeux-planetaires-cooperation-internationale/evaluations/evaluations-des-projets-fspl-pisca/>

[34] Entretien avec le SCAC de l'Ambassade de France au Cameroun, décembre 2023.

[35] Fabien, M. (Congo-Brazzaville). Entretien du 20 décembre 2023.

[36] Ibid

Au Congo-Brazzaville, le renforcement de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance, notamment de la défense des droits humains, ayant toujours été privilégiés, les OSC défendant ces derniers peuvent soumettre des demandes de subventions de 10 000€ maximum qui sont accordés dans le cadre de ces crédits d'intervention. Deux ou trois projets sont alors sélectionnés tous les ans [37]. Les financements proposés par cette ambassade sont d'autant plus essentiels pour les OSC que cela leur permet ensuite de pouvoir prétendre à des financements de l'UE aux montants bien plus élevés.

L'ambassade de France au Gabon dispose quant à elle de 600 000€ pour entre autres mettre en place le programme égalité femme-homme, financé par le PISCCA. Ce programme, lié à la stratégie « Femme » portée par le président E. Macron, est ici financé par le Fonds de solidarité des organisations féministes (FSOF) du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) [38]. Le programme égalité femme-homme au Gabon met en place des appels à proposition annuel ayant permis à environ 15 OSC féministes ou à gouvernance féminine d'être financées sur du micro-projet, du plaidoyer ou encore des activités génératrices de revenus [39]. Débutant en 2024, la deuxième phase du programme égalité permettra désormais de financer des projets à hauteur de 40 000€ pour une durée de 2 ans. L'ambassade a affirmé se tenir à la disposition des partenaires pour recueillir avec attention leurs recommandations. L'évolution de ce fonds en est la preuve puisqu'elle débouche d'une volonté des partenaires de bénéficier d'un soutien financier plus important et sur du plus long terme. Cependant, la stratégie "droits humains" de l'ambassade reste encore en retrait puisqu'elle n'est financée que sur fonds propres. Il n'existe pas à ce jour d'appel à proposition ni beaucoup de leviers financiers [40]. Cette situation résulte de la volonté de l'Etat gabonais de ne pas solliciter de partenariat sur ce volet.

Enfin, les ONG internationales peuvent également proposer des financements aux OSC de petite taille en Afrique centrale.

L'organisation internationale Egides, dont le siège se situe au Québec, propose par exemple plusieurs projets de fonds menés

conjointement avec des partenaires locaux. Leur programme phare, le fonds Charlot Jeudy, correspond à la mise en place d'un financement en cascade avec un volet de renforcement de capacités [41] pour des micro-projets à court ou moyen terme. Pour ce faire, Egides met en place un système de suivi oral tout en établissant des relations personnalisées afin d'être le plus accessible et à l'écoute des partenaires [42].

L'organisation internationale IPAS met également en place un soutien à leurs organisations partenaires en leur apportant leur expertise sur les opportunités de financement existantes, en travaillant en consortium avec eux, ou encore en les finançant directement avec leurs fonds propres par exemple. Bénéficiant désormais d'un budget de \$2 millions, l'organisation est soucieuse de ne pas discriminer les petites organisations en fonction de leur taille ou de leur capacité à avoir déjà géré un budget important par le passé. Les relations partenariales reposent davantage sur une confiance mutuelle et l'établissement d'un plan de travail commun.



[37] Ibid

[38] Entretien avec l'Ambassade de France au Gabon, décembre 2023.

[39] Ibid

[40] Ibid

[41] Marianne, F. et Hamel, C. (Québec). Entretien du 06 décembre 2023.

[42] Ibid

LA FAIBLESSE DES FINANCEMENTS PUBLICS : UNE ATTRIBUTION CONDITIONNÉE ET DISCRÉTIONNAIRE

Les OSC des pays d'Afrique centrale évoqués dans ce rapport ne disposent quasiment jamais de financements publics [43]. Dans le meilleur des cas, ces financements peuvent exister mais sont difficilement atteignables en raison de la complexité de leurs conditions d'accès [44]. De plus, de tels fonds sont souvent politisés et mènent à un contrôle étatique privant alors l'organisation de son impartialité et de sa neutralité [45]. Par ailleurs, le peu de contrats signés entre des OSC et les gouvernements ne sont pas toujours honorés pour des raisons de gestion de fonds comme c'est par exemple le cas au Cameroun [46].

DES FINANCEMENTS PRIVÉS PRATIQUEMENT ABSENTS

En règle générale, les OSC concernées ici ont expliqué ne pas avoir accès aux financements des entreprises privées [47]. Cette option de financement n'est donc, pour l'instant, que très peu exploitable par les OSC locales. Malgré les fonds que cela pourrait rapporter à l'organisation, avoir des financements privés pourrait également rimer avec des cas de dépendance ou bien encore avec des cas d'ingérence pour satisfaire des intérêts économiques.

L'INÉGALE DISTRIBUTION DES FONDS ATTRIBUÉS PAR SECTEUR

Le financement du secteur des droits humains varie en fonction des pays. Si le Congo-Brazzaville offre par exemple plusieurs opportunités de financement à ce secteur par le biais notamment de l'ambassade de France, leur accès reste limité [48].

En outre, les bailleurs de fonds ont tendance à financer des secteurs qui ne sont pourtant pas les priorités des OSC des pays dans lesquels ils interviennent.

Le cas du Cameroun est ainsi particulièrement parlant puisque seulement 1% des programmes d'aide dédiés aux OSC par les principaux partenaires internationaux du Cameroun sont dédiés à l'accès à l'emploi, à l'égalité des sexes et à l'éducation entre 2018 et 2023 alors qu'il s'agit pourtant des trois domaines d'intervention privilégiés des OSC camerounaises [49].

A l'inverse, la protection de l'environnement a reçu 33% de ces aides et la lutte contre le VIH/Sida a bénéficié de 26% bien que les programmes de ces secteurs reçoivent également plus de critiques sur leur efficacité [50].

Le secteur des droits des MSG est particulièrement peu financé, notamment dans les territoires francophones. Si les subventions viennent principalement de fondations publiques et privées ainsi que d'ONG intermédiaires, les organisations francophones ont reçu \$27 millions pour le financement de communautés LGBTQIA+ entre 2013 et 2020, tandis que les territoires non francophones ont pu bénéficier de \$2,16 milliards sur la même période [51].

Les Etats-Unis fournissent par exemple une assistance technique ainsi que différents programmes et fonds pour les MSG tels que le fonds mondial pour l'égalité des genres ou encore les programmes gérés par les missions nationales de l'USAID [52]. De son côté, la Suède a mis en place l'Initiative Gouvernance Inclusive (IGI) en RDC pour financer les projets défendant les MSG [53].

A l'inverse, la question du genre est devenue une véritable priorité depuis ces dernières années au niveau des différentes ambassades françaises, comme c'est le cas au Congo-Brazzaville ou encore au Gabon [54].

En dépit de contextes nationaux parfois peu favorables au développement des OSC locales, ces organisations peuvent néanmoins bénéficier de différents financements proposés principalement par des bailleurs de fonds institutionnels. Pourtant, les conditions d'accès à ces financements et les relations que les OSC peuvent ensuite avoir avec les bailleurs, viennent complexifier la mise en place de tout financement.



[43] Synthèse des questionnaires réalisés auprès d'OSC du réseau DEFI dans le cadre de ce rapport de plaidoyer

[44] Ibid

[45] Ibid

[46] "USAID (2023, Octobre) => mettre donc "USAID (2023, Octobre). 2022 Civil Society Organization Sustainability Index. For Cameroon. https://www.ceides.org/wp-content/uploads/2023/10/2022-CSOSI_Cameroon.pdf")

[47] Synthèse des questionnaires réalisés auprès d'OSC du réseau DEFI dans le cadre de ce rapport de plaidoyer

[48] Ibid

[49] Cazabat, C. (2016) Op. cit.

[50] Ibid

[51] Global Philanthropy Project (2023, 16 mai). Global Resources Report: A Francophone Perspective | Rapport sur les ressources mondiales: une perspective francophone. GPP-French-Francophone-Brief-Web.pdf (globalphilanthropyproject.org)

[52] The Council for Global Equality (2012). Comment travailler avec les ambassades américaines Guide pour les militants des droits humains LGBT. ngo-guide-final-fr-lowres2012.pdf (globalequality.org)

[53] Biock, G. (RDC). Entretien du 04 décembre 2023.

[54] Fabien, M. (Congo-Brazzaville). Entretien du 20 décembre 2023 et Entretien avec l'Ambassade de France au Gabon, décembre 2023.

II - ENTRE FREINS STRUCTURELS ET CONTRAINTES DES BAILLEURS : UN ACCÈS COMPLEXIFIÉ DES OSC AUX FINANCEMENTS

A. DIVERSES OPPORTUNITÉS INATTEIGNABLES POUR LES OSC DE PETITE TAILLE

DES ENTRAVES STRUCTURELLES À L'ACCÈS AU FINANCEMENT

Malgré les différentes opportunités de financement qui existent dans les pays d'Afrique centrale ici concernés, les OSC de petite taille se retrouvent rapidement confrontées à d'importants défis pour y avoir accès, notamment en ce qui concerne le manque de personnel hautement qualifié ou encore la faiblesse des structures et des mécanismes de gouvernance [55].

Des capacités organisationnelles limitées

Si le contexte d'intervention d'une OSC influe sur sa capacité à évoluer, la dégradation de l'environnement juridique d'un pays peut particulièrement impacter les capacités organisationnelles de l'OSC [56]. En ce qui concerne le secteur des droits humains en particulier, des membres de l'organisation peuvent être menacé·e·s ou bien emprisonné·e·s en raison de leur travail par exemple.

Néanmoins, même si l'OSC se trouve dans un contexte sécurisé, de nombreux manques organisationnels émergent rapidement. Bien que la majorité des OSC possède un plan stratégique, rares sont les organisations qui mettent en place un processus de suivi évaluation [57], pourtant essentiel pour faire évoluer toute OSC. La gouvernance peut également être difficile à conduire en raison d'un manque de répartition claire des responsabilités ou encore d'un système de communication et de ressources humaines (RH) déficient. Une situation d'autant plus critique que le monde des OSC connaît déjà des difficultés concernant son personnel, puisque beaucoup d'organisations ont recours au bénévolat ou proposent des salaires réduits, ce qui peut impacter les performances et la motivation au sein de ses équipes [58]. De plus, les OSC de petite taille manquent également de temps et de fonds pour mettre en place des formations auprès de leurs membres. Pour finir, le manque de personnel pousse souvent certaines OSC de petite taille à ne pas prendre le temps de se renseigner sur les cadres juridiques et fiscaux qui peuvent pourtant leur être bénéfiques [59].

Des ressources humaines insuffisantes

La question des capacités organisationnelles est d'autant plus cruciale pour les OSC de petite taille parce que cela impacte directement leur capacité à mobiliser des ressources [60]. Le manque de RH est par exemple particulièrement problématique pour ces organisations pour répondre aux exigences de suivi et d'évaluation très chronophages. Une situation empêchant les OSC d'avoir accès à un nombre significatif de subventions [61], alors que ces organisations connaissent également un problème

de visibilité, d'attractivité ainsi que des difficultés à répondre aux appels d'offres.

Au-delà de ces difficultés, vient s'ajouter le fait que beaucoup d'OSC estiment n'avoir même pas connaissance de toutes les opportunités de financement auxquelles elles pourraient avoir accès [62]. Cette situation peut alors s'expliquer par le fait que les OSC de petite taille ont par exemple tendance à ne pas faire partie de beaucoup de réseaux et/ou de mouvements d'organisations nationales ou internationales ce qui réduit énormément l'influence de leur carnet d'adresse. Beaucoup n'ont même aucune représentation en dehors de la région où se trouve le siège de l'organisation [63], ce qui limite par conséquent leurs chances de prendre connaissance des différentes offres de financement existantes.

Par ailleurs, bon nombre de ces organisations se contentent des financements déjà acquis en préférant laisser de côté les questions de pérennisation et de diversification des sources de financement. Un choix pouvant toujours s'expliquer par un manque de RH à mobiliser sur ce sujet, mais qui impacte nécessairement la viabilité de l'organisation au vu de l'instabilité des financements alors obtenus [64].

DES PROCÉDURES RIGIDES ET EXCLUANTES IMPOSÉES PAR LES BAILLEURS DE FONDS INTERNATIONAUX

La prudence des bailleurs de fonds envers les OSC de petite taille

Les bailleurs de fonds veulent s'assurer que certains critères sont respectés par les OSC pour garantir la bonne gestion de leurs fonds, même lorsque cela entrave le bon fonctionnement de l'OSC. Afin de s'assurer que les projets financés soient bien mis en place, les bailleurs peuvent par exemple demander à ce qu'une OSC ait un conseil d'administration et des organes de contrôle indépendants. Problème étant que ce processus n'est que très peu fonctionnel pour l'organisation [65].



[55] Avis, W. (2022). Funding mechanisms to local csos. <https://doi.org/10.10088/K4D.2022.089>

[56] Rey, L et Yanogo, J.-C. (2021, 08 février). Le paysage des organisations de la société civile (OSC) africaines. Philab. <https://philab.uqam.ca/blogue-accueil/le-paysage-des-organisations-de-la-societe-civile-osc-africaines/>

[57] Ibid

[58] Ibid

[59] Ibid

[60] Munkam Tchingwa Ebenezer, Directeur des droits humains et du Plaidoyer à la CAMFAIDS, DDH et juriste. Échanges en décembre 2023.

[61] Rouach, D. et Clavaud, A. et Clavière, J. et Minet, A. et Gorge, S. et Padis, M.-O. (2021, 24 juin) Pour la liberté de disposer de son corps – Promouvoir et garantir l'accès aux droits et à la santé sexuels et reproductifs des femmes en Afrique subsaharienne | Terra Nova: think tank progressiste indépendant. <https://nova.fr/economie-social/entreprises-travail-emploi/pour-la-liberte-de-disposer-de-son-corps-promouvoir-et-garantir-laces-aux-droits-et-a-la-sante-sexuels-et-reproductifs-des-f/>

[62] Synthèse des questionnaires réalisés auprès d'OSC du réseau DEFI dans le cadre de ce rapport de plaidoyer

[63] Ibid

[64] Rey, L et Yanogo, J.-C. (2021, 08 février). Op. cit.

[65] Ibid

D'autres critères imposés par les bailleurs sont bien plus contraignants pour les OSC de petite taille en Afrique centrale, parmi lesquels se trouvent notamment :

- L'obligation du respect des thématiques proposées par les bailleurs, même si elles ne correspondent pas tout à fait au domaine d'action initiale de l'OSC
- La bonne structuration de l'organisation qui doit fournir la preuve de disposer de RH qualifiées, alors que les OSC souffrent souvent d'un manque de personnel
- L'expérience financière, notamment en ce qui concerne la gestion de grands financements
- Le respect des canevas de soumission de projets
- L'audit et la certification des comptes
- La preuve d'une existence légale à travers la soumission de documents tels que le récépissé de déclaration, souvent très difficile à obtenir selon les contextes nationaux
- La conformité à la langue déterminée par le bailleur [66]



FOCUS : CAS CONCRETS D'APPELS À PROJET

A titre d'exemple, afin de postuler à son dispositif IOSC pour des projets d'un montant supérieur ou égal à 500 000€, l'AFD publie un AMI annuel auquel peuvent postuler les OSC locales [67]. L'AFD demande alors à ce que l'OSC ait un statut d'association (ou son équivalent), qu'elle ait déjà été bénéficiaire d'un financement français en direct ou via une OSC française (financement AFD, ambassade, etc.), qu'elle ait un budget correspondant à environ un tiers du budget présenté global, et qu'elle ait entre deux et trois ans d'ancienneté [68]. Il n'est pas requis de traiter d'un sujet en particulier, cependant, les droits humains restant politiques, l'AFD doit se coordonner avec l'ambassade de France avant de prendre toute décision de financement. Si ces conditions réduisent les chances pour des OSC de petite taille d'accéder à ces financements, le dispositif IOSC aurait toutefois permis le développement d'ONG locales qui seraient maintenant assez solides pour se placer seules sur des appels à manifestation [69]. En effet, depuis une dizaine d'années, ce dispositif finance principalement des organisations françaises, mais en les poussant à être en consortium avec des acteurs locaux qui ont pu se développer avec les années. L'AFD cherche donc à répondre davantage aux demandes nationales via ces OSC désormais suffisamment développées pour se passer de l'intermédiaire d'ONG françaises.

A côté de ce dispositif multi-thématique et multi-pays, se trouvent d'autres guichets auxquels les OSC peuvent prétendre selon les pays. Au Congo-Brazzaville, l'ambassade de France dispose du PISCCA permettant de financer des projets d'un montant de 40 000€ maximum pour une durée de 18 mois.

En complément, un deuxième guichet a également été créé pour accompagner des organisations locales plus petites, moins structurées, et n'ayant pas d'expérience dans la rédaction de propositions et dans la gestion de subventions.

En plus d'un soutien financier de 10 000€, ces OSC sont accompagnées avec la mise en place d'un diagnostic organisationnel et de formations. L'écart entre les financements de 40 000€ et de 500 000€ auxquels les OSC peuvent avoir accès est un problème dont l'AFD a bien conscience. C'est pourquoi, des réflexions sont en cours avec l'UE pour pouvoir mettre en place des financements intermédiaires.

Au Congo-Brazzaville, l'ambassade de France dispose de critères différents en fonction des modalités de financement. Ces critères sont par exemple peu restrictifs pour les crédits d'intervention qui permettent à deux ou trois projets par an d'obtenir un financement de 10 000€ maximum. Ici, seules la solidité du projet présenté et celle de l'OSC par rapport à ce qu'elle a déjà pu créer par le passé sont prises en considération [70]. Une OSC naissante mais qui serait recommandée par des bailleurs ou par d'autres partenaires pourrait alors avoir accès à ces crédits. Cependant, quelques critères administratifs restent à remplir puisqu'il faut être enregistré, avoir fait une assemblée générale (AG) récente, avoir une liste actualisée des membres du bureau, présenter une fiche-projet et un budget à l'écrit [71].

Les échanges d'expertise sont quant à eux davantage proposés aux ONG déjà connues par l'ambassade tout en utilisant les mêmes critères de sélection précédemment évoqués.

Enfin, les critères les plus sélectifs concernent le dispositif FEE-OSC (anciennement PISCCA) proposant des projets de 18 mois pour des subventions allant jusqu'à 40 000€. L'OSC demandant cette subvention doit alors être enregistrée depuis trois ans, présenter un rapport d'activité et un bilan financier sur la dernière année. Il faut également avoir déjà géré une subvention de l'UE ou de la coopération française, répondre aux thématiques de l'appel à projet, présenter un projet cohérent, avoir identifié les besoins avec les bénéficiaires, pouvoir présenter des critères d'évaluation d'impact et avoir réfléchi à la pérennité du projet. Tous les critères administratifs demandés pour les autres financements sont également requis. Le dispositif FEE-OSC est aussi le seul à compter un critère réhibitoire, puisque les OSC doivent obligatoirement prendre en compte la thématique du genre [72].

Le programme égalité femme-homme que propose l'ambassade de France au Gabon requiert, pour sa part, des critères légèrement moins sélectifs. Si les organisations féminines restent privilégiées, l'appel à projets est ouvert à toutes les OSC de droit gabonais qui disposeraient d'une personnalité morale, à but non lucratif et pouvant justifier d'un statut juridique sous forme d'association, d'ONG, de fédération, de groupement associatif ou de coopératives [73].



[67] AFD (n.d.) Appel à manifestation d'intention de projet OSC 2023. (s. d.). <https://www.afd.fr/fr/appele-manifestation-intention-projet-initiatives-osc-2023>

[68] Seger, M. (République du Congo). Entretien du 18 décembre.

[69] Ibid.

[70] Fabien, M. (Congo-Brazzaville). Entretien du 20 décembre 2023.

[71] Ibid.

[72] Ibid.

[73] Entretien avec l'Ambassade de France au Gabon, décembre 2023.

L'OSC doit également avoir à sa disposition un récépissé, car l'ambassade est dans l'obligation de suivre les conditions légales françaises. Cependant, l'ambassade tient à avoir plus de souplesse pour tenir compte des verrous institutionnels et ne pas freiner l'action des OSC gabonaises en acceptant par exemple des récépissés provisoires au vu de la difficulté au Gabon pour obtenir des récépissés définitifs [74]. Même si la procédure semble être accessible aux organisations émergentes, il reste cependant nécessaire que l'OSC ait un minimum d'expérience et qu'elle soit portée par une équipe organisée.

A l'inverse, d'autres bailleurs sont bien plus exigeants. C'est le cas de l'UE qui conditionne ses financements à des critères très stricts et rétroactifs. Ces critères d'éligibilité peuvent alors être un véritable obstacle à l'accès au financement en favorisant les organisations non-gouvernementales internationales (ONGI) plutôt que les OSC locales. Si les critères sont les mêmes pour tous les appels à projets (AAP) de l'UE, les AAP santé et alimentation sont toutefois plus nombreux et ont plus de financements que les **AAP Droits Humains et gouvernance** [75].

Concernant le **FEFR** évoqué précédemment et mis en place par l'**ambassade de France au Cameroun**, les critères peuvent évoluer d'une année sur l'autre. Pour accéder au FEFR sur les droits humains (DH) en 2023, il était alors nécessaire de ne pas avoir reçu un financement de l'ambassade ces cinq dernières années, d'intervenir en zone rurale et périurbaine, et d'avoir au moins cinq ans d'existence [76]. Les OSC doivent également être enregistrées au Cameroun avec un récépissé et répondre aux thématiques prioritaires de cette ambassade. Malgré toutes ces mesures préventives, l'ambassade estime toujours que financer directement la société civile demande de mettre en place un suivi particulièrement rapproché.

Travaillant habituellement avec des acteurs institutionnalisés, les OSC paraissent être des acteurs moins fiables aux yeux des bailleurs [77].

Ces organisations peuvent alors être accusées d'être opportunistes, d'avoir plus de risques d'être corrompues, d'être plus incompetentes et empruntées au communautarisme [78].

Les OSC locales de petite taille sont également perçues par les bailleurs comme n'ayant souvent qu'une vision à court terme [79], c'est pourquoi ces derniers préfèrent alors allouer des fonds à des ONGI afin qu'elles fassent ensuite appel à des OSC locales pour assurer la mise en œuvre des activités élaborées.

Au-delà de la difficulté pour les OSC d'accéder à des financements, les partenariats établis avec les bailleurs de fonds ou des ONG sont souvent déséquilibrés et peuvent entraîner de nouvelles difficultés pour les OSC locales de petite taille.



[74] Ibid

[75] Commission européenne (n.d.) Site officiel de la Commission européenne. https://commission.europa.eu/index_fr

[76] Entretien avec le SCAC de l'Ambassade de France au Cameroun, décembre 2023.

[77] Cazabat, C. (2016). Op. cit.

[78] Ibid

[79] Ibid

B. DES OBSTACLES PERSISTANTS APRÈS LA SÉCURISATION DES FONDS

DES OSC ÉCLIPSÉES PAR LEUR INTERMÉDIAIRE

Afin de gagner en reconnaissance, beaucoup d'OSC de petite taille se tournent vers des organisations de grande taille pour leur venir en aide, au point qu'elles se retrouvent parfois à être dépendantes, notamment financièrement. Cette situation peut également empêcher les OSC de petite taille de se valoriser auprès des bailleurs de fonds qui ne reconnaissent alors que les organisations de grande taille qui jouent le rôle d'intermédiaire [80].

L'OSC de petite taille éprouve ainsi de plus grandes difficultés à capter des fonds propres, à gagner en visibilité auprès des bailleurs et à s'autonomiser financièrement. Une autonomisation rendue d'autant plus compliquée en raison de la dépendance des OSC de petite taille aux donateurs étrangers [81]. Au Gabon par exemple, les bailleurs internationaux restaient la principale source de financement des OSC en 2019. Or, ces fonds n'étaient disponibles que pour les OSC ayant déjà une expertise en levée de fonds et en montage de projets [82].

Ce manque d'indépendance joue donc sur l'attractivité des OSC de petite taille qui manquent de visibilité. Pour une organisation, disposer d'une forte visibilité signifie que l'effectivité de ses actions est reconnue. Pour ce faire, l'OSC est amenée à produire des rapports financiers, à disposer d'une présence numérique, à réaliser des interventions publiques tout en étant présente au sein des réseaux et des mouvements de droits humains reconnus au niveau national et international. La visibilité dont bénéficie une OSC devient alors un indicateur de sa crédibilité, et donc de son attractivité auprès de potentiels partenaires financiers qui sont ainsi en capacité de déterminer s'ils peuvent lui accorder leur confiance pour gérer des fonds. Grâce à sa visibilité, une OSC telle que la Cameroon Foundation for Aids (CAMFAIDS) a par exemple été approchée par des donateurs et des bailleurs internationaux qui ont voulu en apprendre davantage sur ses activités, voire même la financer ou l'aider à trouver des fonds. Cependant, toutes les OSC de petite taille ne sont pas forcément en mesure d'obtenir cette visibilité, en raison de ressources limitées tant au niveau financier qu'au niveau des ressources humaines.

Cette situation devient bien plus critique pour les OSC de petite taille lorsqu'il s'agit de répondre à des appels d'offres de bailleurs, puisqu'elles se sentent alors mises en compétition avec des ONGI et ONG nationales, dont les capacités sont bien plus développées. Ces structures étant davantage financées, elles deviennent alors plus susceptibles de pouvoir recruter une équipe expérimentée pour rechercher de nouveaux fonds.

Elles ont une meilleure visibilité et bénéficient de la confiance des bailleurs de fonds, notamment en ce qui concerne leur capacité à gérer des fonds [83]. De plus, afin de remplir les différentes procédures d'attributions et d'évaluation demandées par les bailleurs, certaines OSC peuvent faire appel à des sociétés de conseil.

Cette démarche de marchandisation des procédures défavorise les OSC de petite taille qui n'ont pas les moyens de faire intervenir de telles sociétés [84].

UNE DOUBLE RESPONSABILITÉ DE L'OSC À L'ÉGARD DES BAILLEURS COMME DES POPULATIONS LOCALES

Les OSC se retrouvent contraintes de jongler avec les intérêts de divers acteurs : les bailleurs de fonds internationaux, le gouvernement local, les autres OSC (compétitrices ou collaboratrices), leurs bénéficiaires ainsi que leurs membres. De ce fait, elles doivent prendre en compte les obligations et enjeux de chacun d'eux. Le développement de leur visibilité ne doit pas compromettre leur crédibilité auprès des communautés locales en pouvant être perçues comme des agents des bailleurs de fonds [85]. Une OSC en pleine croissance risque de prendre davantage l'apparence d'un administrateur des volontés des bailleurs de fonds et de s'éloigner de son image de membre de la communauté locale. De même, mettre en place des actions inadaptées aux besoins des populations locales ou trop ponctuelles pour satisfaire les objectifs généraux des bailleurs de fonds peut nuire à la légitimité du travail des OSC.

DES FINANCEMENTS INADAPTÉS QUI DÉNATURENT L'ACTION DES OSC

Des thématiques en désaccord avec les objectifs de l'OSC

Si les OSC de petite taille doivent souvent se plier aux thématiques décidées par les bailleurs de fonds internationaux pour pouvoir répondre à leurs appels d'offres, les OSC soulèvent leur inadéquation avec les besoins réels des populations locales. Les OSC sont ainsi parfois amenées à réaliser des actions répondant uniquement à des besoins immédiats et dont les effets sont moins durables [86]. Selon le rapport Epic-Africa 2019, seulement 20% des subventions soutiennent la mission de base des OSC [87]. Les bailleurs de fonds ont ainsi tendance à financer les missions qu'ils estiment nécessaires sans forcément chercher à connaître en amont les thématiques défendues par les OSC pour répondre aux besoins des populations locales [88].

Répondre aux exigences des bailleurs équivaut parfois à devoir se soumettre à la volonté de l'Etat, ce qui explique pourquoi certaines OSC travaillant sur les droits humains doivent se concentrer davantage sur les droits sociaux-économiques. De plus, les modalités administratives à remplir pour avoir accès au financement d'un bailleur de fonds peuvent parfois mener à un évincement politique de certaines organisations. Au Cameroun, les législateurs sont par exemple en capacité de refuser d'octroyer un récépissé à une association de contre-pouvoir, l'empêchant de se développer puisqu'elle ne peut alors pas postuler à des appels à projet de bailleurs de fonds [89].

[80] Ibid

[81] Ibid

[82] Brainforest (2020, 01 décembre). Gabon : Rapport 2019 de l'indice de pérennisation des OSC. <https://www.brainforest-gabon.org/actualites/?id=277>

[83] Synthèse des questionnaires réalisés auprès d'OSC du réseau DEFI dans le cadre de ce rapport de plaidoyer

[84] Huet, J.-M., & Morinière, L. (2014). Redonner de la cohérence à l'aide au développement. L'Expansion Management Review, 153(2), 108-119. <https://doi.org/10.3917/emr.153.0108>

[85] Boulding, C. (2012). Op. cit.

[86] Synthèse des questionnaires réalisés auprès d'OSC du réseau DEFI dans le cadre de ce rapport de plaidoyer

[87] Rey, L et Yanogo, J.-C. (2021, 08 février). Op. cit.

[88] Ibid

[89] Ibid

Des interactions à renforcer

Les bailleurs de fonds concentrant leurs interactions avec les organisations intermédiaires plutôt qu'avec les OSC locales, un manque de temps d'échange entre les bailleurs et les OSC locales se fait sentir et laisse ces dernières de côté dans la prise de décisions [90].

Pourtant, ces temps d'échange pourraient mener à des discussions portant sur les limites que rencontrent les OSC dépendant de financement de bailleurs de fonds internationaux, en abordant par exemple la question de la durée des subventions. En moyenne, ces financements sont octroyés pendant 18 mois ce qui ne laisse pas beaucoup de marge de planification et engendre également un taux de rotation élevé du personnel [91], menaçant alors la pérennité de l'organisation. Ces consultations ont notamment pu être menées par l'ambassade de France au Gabon, au cours desquelles les OSC ont manifesté le souhait d'avoir des financements plus importants sur une durée plus longue.

Par ailleurs, bien que les procédures à suivre pour obtenir des financements soient considérées comme trop lourdes par les OSC de petite taille, un suivi rapproché et systématique pourrait également permettre aux organisations de se perfectionner et d'acquiescer et/ou de renforcer leurs compétences [92].

Un déficit de financements structurels

Les bailleurs de fonds exigent des efforts de structuration de l'OSC sans octroyer les fonds nécessaires à celle-ci. Les aides financières à court terme ne permettent pas aux OSC de se renforcer en interne.

Très souvent, on note une forte inégalité dans l'attribution des fonds entre ceux octroyés par des bailleurs de fonds internationaux (ONU, UE, etc.) aux ONGI travaillant en Afrique Centrale et les fonds accordés aux OSC locales par ces ONGI selon le principe du financement en cascade. Si les ONGI disposent de fonds dédiés à leurs ressources humaines, frais de fonctionnement et frais de mission, les petites OSC accompagnées se voient quant à elles financer presque exclusivement des activités sur le terrain.

Bien que des programmes d'appui à la structuration et au renforcement des capacités des OSC soient proposés par les ONGI dans le cadre de partenariats avec des OSC locales, ces derniers sont souvent limités à la durée de vie des projets, de quelques mois à 2 ou 3 ans.

De nombreuses OSC déplorent l'absence d'un renforcement de capacité sur le long terme. En outre, une grande partie des effectifs des OSC provenant du bénévolat, les répercussions d'activités dédiées au développement des compétences sont de courte durée.

UNE RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE INTENABLE POUR DES ORGANISATIONS DE PETITE TAILLE

Les OSC de petite taille acceptent malgré tout les conditions et les objectifs souvent irréalistes des bailleurs de fonds pour sécuriser des financements [93]. Les bailleurs de fonds se retrouvent donc en position de domination face aux OSC, car ils attendent la réalisation d'objectifs sans prendre en considération la réalité du terrain qui rend parfois ces objectifs inatteignables. Un cercle vicieux peut alors se mettre en place avec des OSC pouvant en venir à manipuler l'information restituée aux bailleurs à leur avantage, rompant ainsi la confiance mutuelle établie avec les bailleurs, pourtant déjà très fragile.

Parfois, l'inadéquation entre les activités financées par les bailleurs de fonds et les réalités du terrain peut mener jusqu'à des situations de détournement des fonds.

Du fait de pareilles situations, les bailleurs de fonds renforcent les procédures de suivi afin d'effectuer un reporting plus exigeant quant à l'usage des fonds, notamment via la demande de fournir des rapports narratifs et financiers extrêmement détaillés, mais aussi via des visites terrain directement sur le lieu de travail des OSC. Ces procédures peuvent s'avérer lourdes pour des organisations de petite taille dont le personnel n'est pas nécessairement formé, notamment sur le volet financier.



[90] Ibid
 [91] Ibid
 [92] Ibid
 [93] Reith, S. (2010). Op. cit.

III - QUEL AVENIR POUR LE FINANCEMENT DES OSC EN AFRIQUE CENTRALE ?

A. REPENSER LE FINANCEMENT : VERS UNE COLLABORATION HORIZONTALE

UN RÉÉQUILIBRAGE DES PARTENARIATS

Assurer l'adéquation entre les besoins des OSC et les financements proposés

Assurer la cohérence des thématiques financées avec les réalités du terrain auxquelles les OSC font face passe nécessairement par le renforcement de la connaissance du bailleur sur les besoins de la société civile.

Des organisations comme le PNUD, en RDC, ont tenté la mise en place d'une plateforme dédiée à la société civile, afin d'effectuer un suivi communautaire rapproché des questions qui émergent au niveau des droits humains et des MSG.

D'autres initiatives similaires pourraient permettre aux bailleurs de fonds une plus grande proximité avec le terrain. Toutefois, il est nécessaire d'assurer la neutralité de telles plateformes pour éviter une récupération politique.

Des OSC affiliées politiquement placées à la tête de ces plateformes pourraient engendrer le risque d'un détournement de l'agenda de la société civile au profit du bénéfice économique d'une poignée d'acteur-rices.

Du côté des OSC, il est nécessaire de se mobiliser fortement lorsqu'il est possible, lors des réunions de cadrage de nouveaux projets de manière à faire entendre leurs besoins et prôner les thématiques et méthodologies qui leurs sont propres.

Assurer une gestion raisonnée des fonds octroyés par les bailleurs de fonds

Il est compréhensible que les bailleurs de fonds aient la responsabilité de garantir une utilisation appropriée des ressources financières. Dans le cas des bailleurs de fonds internationaux, ces derniers se doivent de respecter l'agenda politique de leur pays, facteur déterminant de leur propre financement.

Leur aide est ainsi conditionnée à la gestion rigoureuse des fonds par les OSC locales, calquée sur celle des OSC des pays occidentaux. Or, les réalités sur le terrain ne sont pas les mêmes d'un pays à l'autre ou d'un continent à l'autre.

En Afrique centrale, les OSC ont parfois beaucoup de mal à obtenir des justificatifs de règlement, et sont contraintes d'exiger de leurs partenaires des reçus ne répondant pas aux normes de comptabilité, ce qui peut généralement créer un doute ou une suspicion du bailleur de fonds.

Une organisation gabonaise du réseau DEFI témoigne par exemple d'une difficulté à obtenir des justificatifs conventionnels :

“Les voyages à l'intérieur du Gabon d'une ville à l'autre s'effectuent dans des bus dont les propriétaires exercent leurs activités de manière informelle. De même, les taxis et les petits restaurants ne délivrent pas de reçu. De sorte que, pour respecter les exigences des bailleurs de fonds, notre organisation a parfois été contrainte de réclamer des reçus à main levée donnant l'impression d'être des faux alors qu'en réalité nous n'avons pas d'autres moyens de justifier un repas ou un transport pris dans de telles conditions.”

Afin de respecter les contraintes des bailleurs et de renforcer la responsabilité mutuelle, il est essentiel que les OSC aient non seulement accès à des programmes de formation en gestion financière, budgétisation et suivi des dépenses, mais que les bailleurs de fonds effectuent un travail de contextualisation propre au travail de chaque OSC pour adapter le suivi financier aux réalités du terrain.

UN RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES OSC LOCALES DURABLE

Des OSC renforcées sur le plan opérationnel attireront davantage de financements de manière autonome. Pour cela, il est souhaitable que les bailleurs de fonds et autorités étatiques investissent dans le développement des compétences en gestion de projet, gestion financière et mesure d'impact, et plus globalement dans la professionnalisation du personnel des OSC (à l'instar des dispositifs de formation aux porteurs de projets proposés par l'UE).

Une plus grande collaboration entre OSC via la mise en réseau

Les OSC locales sont également encouragées à mettre en place des consortiums pour répondre aux appels à projets et obtenir la gestion de financements plus conséquents.

D'autre part, rejoindre ou créer un réseau, au niveau local ou régional, comporte de nombreux avantages pour les OSC de petite taille. Elle permet un accès accru aux financements du fait d'une meilleure visibilité, les bailleurs de fonds étant plus enclins à soutenir des réseaux que des entités individuelles.

Les réseaux accèdent à une meilleure représentation collective de la thématique de travail des OSC. Ensemble, les organisations peuvent davantage faire valoir leur voix dans les négociations avec les différents acteurs du financement, y compris auprès des autorités étatiques. Cette représentation est celle de la voix du réseau, qui protège le personnel des OSC d'une trop grande exposition publique. Enfin, les différentes organisations membres composant le réseau échangent leurs expériences et bonnes pratiques. Ce renforcement mutuel de capacités permet de faire émerger des stratégies de collecte de fonds plus efficaces du fait de la mutualisation des réseaux de chacun.

Repenser le système d'appui par intermédiaires

La mise en relation entre OSC de petite taille et ONGI ne peut prospérer sans une adaptation des thématiques des différents appels de fonds. Il est nécessaire de repenser ce partenariat pour s'assurer qu'il bénéficie d'égale manière aux deux parties prenantes. Cela suppose une évaluation plus approfondie des besoins et capacités des OSC locales en amont de l'écriture des projets, ainsi qu'une analyse plus régulière du contexte local afin d'assurer la pertinence du partenariat. La tenue de consultations entre les différentes parties prenantes permettrait de raffermir le principe d'égalité entre OSC locales et ONGI. Le renforcement de capacités pourrait être conçu à double sens, avec l'organisation d'échanges de compétences entre ONGI et OSC locales pour favoriser l'apprentissage mutuel. Inclure des processus de capitalisation d'expérience des deux côtés permettrait de valoriser les leçons apprises et d'assurer la plus-value du travail collectif.

UNE MEILLEURE MISE À CONTRIBUTION DE LA POPULATION LOCALE

Repenser le système d'appui par intermédiaires

Une meilleure intégration de la participation locale à l'écriture des projets, de pair avec les OSC et leurs bailleurs de fonds, garantirait une approche plus ancrée dans les problématiques locales.

De plus, pour pallier aux risques de perte d'identité et de légitimité communautaire d'OSC en croissance, il est pertinent pour les OSC de procéder à des évaluations en cours et en fin de projet afin de rendre compte non seulement de la bonne réalisation du projet, mais également de l'impact positif de celui-ci sur les bénéficiaires, ces derniers devant recevoir le fruit de projets fiables et concrets.

Des frais alloués à ces processus d'évaluation pourraient être davantage intégrés dans les projets financés par les bailleurs de fonds. Toutefois, la diffusion des résultats de ces évaluations auprès du grand public pose problème pour des raisons sécuritaires et est souvent exclue des projets, tant pour protéger les bénéficiaires que les OSC et leurs équipes.

Une diversification des sources de financements

Les OSC sont confrontées à l'obligation de se tourner vers les financements d'une poignée d'entités, souvent étrangères, à défaut de disposer d'opportunités de financements locaux. Cette situation engendre une dépendance à une entité, et ainsi un plus grand risque de perte des financements en fonction des priorités stratégiques et fluctuations politiques pesant sur les bailleurs de fonds. Une diversification des financements est souhaitable, qu'ils soient publics, privés, issus de donateurs internationaux ou de la philanthropie locale, afin de financer des projets plus durables, en adéquation avec les besoins des populations-cibles, et permettant la pérennisation financière des OSC.

B. INNOVER : LES ALTERNATIVES DE FINANCEMENT POSSIBLES

LA MEILLEURE ACCESSIBILITÉ DES FONDS RÉGIONAUX

Si les OSC de petite taille en Afrique centrale restent principalement financées par des bailleurs de fonds, d'autres alternatives pourraient être davantage développées. Des modalités de financements alternatifs permettraient alors aux OSC de gagner en autonomie, à l'image des fonds régionaux qui financent les OSC de la région en les soumettant à moins de critères sélectifs par exemple.

Ces fonds régionaux sont particulièrement développés en Afrique de l'Ouest, une région qui bénéficie par exemple du Fonds d'impact pour financer l'école en Afrique de l'Ouest ou encore du Fonds en Afrique de l'Ouest pour la diversité sexuelle et les droits sexuels ou ISDAO (Initiative Sankofa d'Afrique de l'Ouest). Ce dernier est majoritairement financé par des fondations et comptait un budget de \$1 452 480 en 2021 alors que son premier cycle de subventions avait été lancé en 2018 [94]. Si la grande majorité des personnes interrogées dans le cadre de ce rapport de plaidoyer ont expliqué ne pas avoir connaissance de ce fonds, beaucoup estiment qu'il serait opportun d'importer ce fonds en Afrique centrale si cela fonctionne correctement en Afrique de l'Ouest [95].

Les résultats sont en effet relativement probants puisque ce fonds inclusif, flexible et géré par des personnes issues de la communauté permet avant tout d'avoir un processus de subvention clair et transparent qui est bien compris par les organisations [96]. Les rapports établis sont fondés sur la confiance avec les bénéficiaires tandis que le personnel et les membres participant à ce fonds régional ont aussi l'opportunité de bénéficier d'une formation [97].

Néanmoins, le fonctionnement même de ce fonds fait face à plusieurs critiques.

Le processus du traitement des demandes est par exemple réputé pour être lent, tandis que la neutralité de la procédure de décision semble ne pas être assurée. Des tensions entre les organisations émergentes et les organisations plus anciennes peuvent alors souvent émerger. De plus, de par la mise en place d'un financement annuel, la continuité des projets et le recrutement d'un personnel stable est particulièrement difficile. Enfin, le suivi post-soumission des demandes de subventions pourrait également être amélioré [98].

Les fonds régionaux ne sont pour autant pas les seules opportunités de financement alternatives pour les OSC locales puisque la possibilité d'obtenir des financements privés semble également comporter des avantages intéressants.

LES PROMESSES LIMITÉES DU FINANCEMENT PRIVÉ

Bénéficiaire de financement privé est alors d'autant plus attrayant qu'il permet de contourner les procédures de bailleurs publics et leurs cahiers des charges spécifiques [99] qui limitent beaucoup les OSC. Les fondations d'entreprises, de banques ou encore celles gérées par des personnalités ont ainsi une place importante dans le financement des OSC. Obtenir un financement privé peut également vouloir dire être financé directement par des entreprises elles-mêmes, à l'instar de Total, sachant que ces entreprises peuvent voir leur succès économique être impacté par leur image et leurs investissements.

[94] ISDAO (n.d.). Une Afrique de l'Ouest équitable et inclusif, libre de toute forme de violence et de discrimination. (s. d.). ISDAO. <https://isdao.org/>

[95] Synthèse des questionnaires réalisés auprès d'OSC du réseau DEFI dans le cadre de ce rapport de plaidoyer

[96] Ibid

[97] Ibid

[98] Ibid

[99] Huet, J.-M., & Morinière, L. (2014). Op. cit.

Enfin, les financements privés concernent également des fonds d'investissement hybrides comme le Danone Communities composé de l'AFD, du Crédit Agricole et de Danone, ou encore des Églises qui peuvent également financer des OSC [100]. S'il existe donc différents types de financements privés, une tendance actuelle mène au développement croissant de financements Sud-Sud.

Des entreprises privées chinoises, indiennes ou encore brésiliennes mettent alors en place des procédures simplifiées et des fonds par projet aux montants accessibles aux OSC [101].

Les profits sont réciproques dans le cadre d'un financement par une entreprise puisque l'OSC bénéficie de fonds tandis que l'entreprise jouit d'un ancrage communautaire et du résultat des actions menées par l'OSC, dont notamment la consolidation de la paix. Une caractéristique d'autant plus appréciable pour les entreprises que l'absence d'un climat stable les empêchent de faire des bénéfices [102].

Cependant, lorsqu'une OSC accepte les fonds d'une entreprise, elle devient alors associée à cette dernière, c'est pourquoi elle peut être impactée si un scandale vient à toucher l'entreprise. Une autre limite des financements privés concerne le fait qu'il s'agisse de petits montants, notamment ceux proposés par les entreprises. Des petits financements qui sont également soumis à des intérêts lucratifs pouvant désorienter les OSC [103]. Afin de protéger leurs intérêts, les entreprises évitent même de travailler avec des associations de contre-pouvoir pour éviter tout type de représailles.

Parmi toutes les modalités de financement des OSC existantes, une nouvelle alternative a émergé ces dernières années et pourrait permettre d'ouvrir de nouvelles opportunités.

LES PERSPECTIVES DU FINANCEMENT PARTICIPATIF

Depuis l'explosion du nombre de plateformes au début des années 2010, la finance participative connaît une croissance exponentielle [104]. Dans un rapport de 2017 [105], l'AFD expliquait vouloir appuyer le développement de ce financement participatif particulièrement en Afrique, alors que seulement certains pays anglophones tels que le Kenya, l'Ouganda ou encore le Rwanda y ont développé ce moyen de financement pour l'instant.

Ce financement participatif, ou crowdfunding, est caractérisé par la mise en place de petites quantités de fonds, avec une

dimension collective et l'utilisation d'internet en règle générale [106].

Le financement participatif peut alors prendre la forme d'un financement avec ou sans retour financier.

Parmi les principaux secteurs financés par le crowdfunding se trouvent le commerce et l'entrepreneuriat, mais également les projets sociétaux notamment en ce qui concerne le secteur des énergies renouvelables ou encore l'accès à l'éducation en Afrique [107].

Les donateur-riche-s participant à des campagnes de financement participatif sont particulièrement motivé-e-s par la perspective de pouvoir créer un bien ou un service qui ne pourrait exister sans les investisseur-se-s. Il peut également s'agir d'un comportement de solidarité lorsque cela concerne un don, ou bien d'une volonté d'avoir un retour sur investissement. Ces donateur-riche-s peuvent enfin vouloir contribuer à un bien public, tel qu'un hôpital ou une école, en cas de défaillance de l'Etat [108].

Bien que le crowdfunding manque encore parfois d'une réglementation claire dans certains pays, plusieurs plateformes de don actives en Afrique existent déjà à l'instar de Cofundy, d'Afrikanfunding ou encore DevHope [109].

A l'heure actuelle, le financement participatif reste pourtant encore difficilement envisageable pour une OSC de petite taille qui ne dispose souvent pas de fonds suffisants [110].

Si cette alternative reste intéressante, le financement participatif n'est donc pas encore proposé par EGIDES aux OSC de petite taille par exemple, car cela demande beaucoup de temps pour gérer l'aspect technique ou encore réfléchir aux contreparties [111].

Bien que le financement participatif offre principalement des petits montants, cela n'est pas forcément inadapté aux OSC de petite taille soient davantage formées et obtiennent des fonds de départ pour se lancer dans le financement participatif, et ainsi diversifier leurs sources de financement pour gagner en indépendance. Avoir recours au crowdfunding pourrait éventuellement permettre de financer les RH qui sont essentielles au fonctionnement d'une organisation et pourtant très compliquées à faire financer par les bailleurs de fonds. L'OSC pourrait alors demander au public de la financer sans avoir à entrer dans une logique projet.



[100] Ibid
 [101] Ibid
 [102] Kolk, A., & Lenfant, F. (2013). Multinationals, CSR and partnerships in central african conflict countries. *Corporate Social Responsibility and Environmental Management*, 20(1), 43-54. <https://doi.org/10.1002/csr.1277>
 [103] Synthèse des questionnaires réalisés auprès d'OSC du réseau DEFI dans le cadre de ce rapport de plaidoyer
 [104] AFD (2017, septembre) *Le financement participatif et l'aide publique au développement* | AFD - Agence Française de Développement. <https://www.afd.fr/fr/ressources/le-financement-participatif-et-laide-publique-au-developpement>
 [105] Ibid
 [106] Ibid
 [107] Ibid
 [108] Ibid
 [109] Ibid
 [110] Ibid
 [111] Marianne, F. et Hamel, C. (Québec). Entretien du 06 décembre 2023.





RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATIONS AUX AUTORITÉS ÉTATIQUES D'AFRIQUE CENTRALE

- Intégrer aux politiques publiques le développement de programmes d'appui à la structuration de la société civile ;
- Assurer une répartition indivisible et équitable des financements alloués aux OSC indépendamment des priorités politiques et thématiques du gouvernement (par exemple : les droits des MSG, les droits des femmes) ;
- Allouer un soutien financier adapté à la diversité et aux spécificités des OSC de droits humains, en proposant un éventail de financements plus larges permettant aux OSC de petite taille et de taille intermédiaire d'y accéder ;
- Reconnaître l'expertise des OSC du secteur des droits humains, en les consultant sur leurs thématiques de travail et en les intégrant dans les espaces de dialogue y afférent, pour respecter l'espace civique.

AU CONGO-BRAZZAVILLE :

- Mettre en place un cadre de concertation efficace avec la société civile pour les consulter sur les thématiques inhérentes à leur domaine d'expertise ;
- Mieux financer les initiatives existantes, telle la Maison de la société civile créée par le Conseil consultatif de la société civile et des ONG.

AU GABON :

- Assurer une sélection équitable des OSC lors de leur enregistrement administratif et réduire les délais de délivrance des récépissés définitifs ;
- Garantir une transparence des critères de financements des associations, en affichant publiquement l'enveloppe budgétaire allouée à la société civile.

A LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO :

- Arrêter de conditionner l'obtention de financements alloués aux OSC à l'intégration dans les projets de thématiques jugées prioritaires par l'Etat, et consulter les OSC pour identifier les thématiques qui doivent faire partie en priorité de l'agenda politique ;
- Décorrélér l'aide publique aux OSC des considérations politiques (par exemple, en finançant davantage les OSC agissant pour les droits des MSG) ;
- Garantir la délivrance dans les meilleurs délais des documents administratifs nécessaires à la reconnaissance des OSC et leur permettre d'exercer leur activité ;
- Privilégier la réalisation de programmes communautaires mis en oeuvre par des OSC pour répondre au mieux aux besoins des communautés dans la durée ;
- Assurer un accompagnement technique et institutionnel des acteurs de la société civile.

AU CAMEROUN :

- Modifier la loi n° 90/053 du 19 décembre 1990 sur la liberté d'association (interdiction de capter des fonds internationaux) afin de permettre aux associations de capter les fonds internationaux même en l'absence de reconnaissance officielle de leur utilité publique ;
- Adopter un statut légal de protection des DDH permettant au personnel des OSC de défense des droits humains de capter des fonds sans être discriminé.

RECOMMANDATIONS AUX INSTITUTIONS INTERNATIONALES ET AUX BAILLEURS DE FONDS INTERNATIONAUX

- Accorder des financements flexibles sur la durée pour prendre en considération les spécificités des projets de droits humains, dont l'impact s'observe sur le long terme de manière qualitative plutôt que quantitative ;
- Financer des projets d'OSC qui répondent aux priorités identifiées par les communautés locales via leur consultation régulière (ou avant chaque Appel à Manifestation d'Intention (AMI) annuel) plutôt qu'aux priorités des agendas des bailleurs de fonds ;
- Faciliter l'obtention de financement direct par les OSC, sans recourir obligatoirement à un intermédiaire ;
- Garantir la pérennité des programmes mis en œuvre par les OSC de droit humain par un financement pluriannuel (éviter les variations de thématiques d'une année sur l'autre) ;
- Privilégier un accompagnement rapproché des OSC sur un plus long terme (entre autres avec la mise en place de projets sur 36 mois) ;
- Ne pas restreindre les financements accordés aux OSC travaillant sur les droits des MSG aux projets en rapport avec la prévention du VIH ;
- Accorder des financements plus conséquents et diversifiés qui incluent la prise en charge de frais structurels ;
- Mettre l'accent sur le financement du renforcement de capacités organisationnelles des OSC ;
- Proposer, dans le cadre des AMI, des procédures de financements ainsi que de plus petites subventions, plus accessibles pour les petites OSC ;
- Alléger les obligations procédurales lors des AMI et pour la gestion des projets ;
- Créer une plateforme commune afin de centraliser les AMI des bailleurs redistribuant l'aide publique au développement, pour simplifier les procédures ;
- Cartographier l'ensemble des sources de financement disponibles pour les OSC locales pour une meilleure adaptation des dispositifs de financement proposés par les bailleurs de fonds internationaux ;
- Se rapprocher d'autres partenaires financiers présents sur le terrain afin de mettre en place des dispositifs de financement complémentaires et d'échanger sur les bonnes pratiques ;
- Encourager la mise en place d'un fond intermédié en Afrique pour financer des micro et méso-projets pour garantir l'accès aux financements à une diversité d'OSC ;
- Favoriser le dépôt de projets en consortium par les OSC pour mutualiser la gestion des subventions et faciliter la montée en compétences commune.

À L'UNION EUROPÉENNE :

- Simplifier les obligations procédurales inhérentes aux AMI et à la gestion administrative et financière des projets pour permettre l'accès aux financements à une diversité d'OSC et notamment aux plus petites ;
- Favoriser des partenariats avec des bailleurs internationaux et des représentations nationales, telles que les Équipes France (ambassade, AFD, Institut français, Expertise France), afin de mettre en place des dispositifs de financement commun.

AUX AMBASSADES DE FRANCE :

- Généraliser la mise en place d'un dispositif à double guichet dans les ambassades, permettant de financer à la fois les organisations émergentes via des petits financements (10 000€), et les organisations en cours de structuration via des financements intermédiaires (40 000€) ;
- Communiquer davantage sur les dispositifs existants auprès des OSC.

RECOMMANDATIONS AUX OSC LOCALES

- Accorder des financements flexibles sur la durée pour prendre en considération les spécificités des projets de droits humains, dont l'impact s'observe sur le long terme de manière qualitative plutôt que quantitative ;
- Financer des projets d'OSC qui répondent aux priorités identifiées par les communautés locales via leur consultation régulière (ou avant chaque Appel à Manifestation d'Intention (AMI) annuel) plutôt qu'aux priorités des agendas des bailleurs de fonds ;
- Faciliter l'obtention de financement direct par les OSC, sans recourir obligatoirement à un intermédiaire ;
- Garantir la pérennité des programmes mis en œuvre par les OSC de droit humain par un financement pluriannuel (éviter les variations de thématiques d'une année sur l'autre) ;
- Privilégier un accompagnement rapproché des OSC sur un plus long terme (entre autres avec la mise en place de projets sur 36 mois) ;
- Ne pas restreindre les financements accordés aux OSC travaillant sur les droits des MSG aux projets en rapport avec la prévention du VIH ;
- Accorder des financements plus conséquents et diversifiés qui incluent la prise en charge de frais structurels ;
- Mettre l'accent sur le financement du renforcement de capacités organisationnelles des OSC ;
- Proposer, dans le cadre des AMI, des procédures de financements ainsi que de plus petites subventions, plus accessibles pour les petites OSC ;
- Alléger les obligations procédurales lors des AMI et pour la gestion des projets ;
- Créer une plateforme commune afin de centraliser les AMI des bailleurs redistribuant l'aide publique au développement, pour simplifier les procédures ;
- Cartographier l'ensemble des sources de financement disponibles pour les OSC locales pour une meilleure adaptation des dispositifs de financement proposés par les bailleurs de fonds internationaux ;
- Se rapprocher d'autres partenaires financiers présents sur le terrain afin de mettre en place des dispositifs de financement complémentaires et d'échanger sur les bonnes pratiques ;
- Encourager la mise en place d'un fond intermédiaire en Afrique pour financer des micro et méso-projets pour garantir l'accès aux financements à une diversité d'OSC ;
- Favoriser le dépôt de projets en consortium par les OSC pour mutualiser la gestion des subventions et faciliter la montée en compétences commune.

RECOMMANDATIONS AUX ONG INTERNATIONALES INTERVENANT EN RDC, AU CAMEROUN, EN RÉPUBLIQUE DU CONGO ET AU GABON

- Développer des programmes pluriannuels de renforcement des capacités institutionnelles, programmatiques et financières des OSC pour assurer leur développement à long terme et leur autonomisation ;
- Permettre aux OSC d'inclure leurs frais de fonctionnement et de structuration dans le budget des projets ;
- Former à la gestion financière et à la rédaction des rapports narratifs et financiers pour permettre l'amélioration de la redevabilité bailleur et faciliter le travail d'audit ;
- Privilégier les partenariats sur le long terme plutôt que les micro-partenariats, pour permettre la pérennité des actions des OSC et maintenir un renforcement des capacités sur la durée ;
- Se concentrer lors des appels à projets sur des thématiques précises sur un temps long pour assurer la durabilité des résultats ;
- Exhorter les OSC à créer des réseaux ou à rejoindre des réseaux existants dans le but d'obtenir des financements plus conséquents et d'assurer une meilleure gestion des fonds ;
- Encourager le dépôt de projets en consortium dans le cadre du financement en cascade, afin de limiter la lourdeur des obligations procédurales ;
- Organiser des consultations avec les OSC pour assurer une écriture commune des projets qui respecte les priorités stratégiques des OSC locales et s'adapte au contexte ;
- Privilégier les résultats qualitatifs aux résultats quantitatifs lors du suivi des indicateurs ;
- Assurer le suivi sur le terrain des projets des OSC financés pour garantir que les actions menées bénéficient aux populations-cibles et évaluer leur impact ;
- Encourager un partenariat égalitaire, collaboratif et non hiérarchisé entre ONGI et OSC locales, en favorisant l'apprentissage mutuel via l'échange de compétences ;
- Tirer parti des bonnes pratiques en réalisant des processus de capitalisation d'expérience des deux côtés ;
- Elaborer une cartographie d'OSC pour avoir une vue d'ensemble des acteurs pouvant être financés, encourager la mise en réseau des organisations entre elles et assurer une répartition équitable des fonds alloués ;
- Développer une plateforme numérique via laquelle OSC locales et ONGI puissent échanger sur leurs synergies ;
- Travailler en synergie à la mise en place d'un fonds commun de financement en Afrique centrale.





BIBLIOGRAPHIE

ARTICLES

- 76 crimes en français (2023, 06 novembre). RD Congo : les personnes LGBT+ sont un thème à part entière de la présidentielle, accessible à l'adresse <https://76crimesfr.com/2023/11/06/rd-congo-les-Avis>, W. (2022). Funding mechanisms to local csos. <https://doi.org/10.19088/K4D.2022.089>
- Caupin, V., Gravellini, J. & Périou, C. (2014). L'action des bailleurs de fonds pour soutenir le développement financier en Afrique : le cas de l'Agence française de développement. Revue d'économie financière, 116, 177-192. <https://doi.org/10.3917/ecofi.116.0177>.
- Cazabat, C. (2016). Les stratégies de renforcement des organisations de la société civile en Afrique subsaharienne, nouvel éléphant blanc de l'aide au développement ? L'exemple du Cameroun, Mondes en développement, 173 (1), 79-91. <https://doi.org/10.3917/med.173.0079>
- Huet, J.-M., & Morinière, L. (2014). Redonner de la cohérence à l'aide au développement. L'Expansion Management Review, 153(2), 108-119. <https://doi.org/10.3917/emr.153.0108>
- Kolk, A., & Lenfant, F. (2013). Multinationals, CSR and partnerships in central african conflict countries. Corporate Social Responsibility and Environmental Management, 20(1), 43-54. <https://doi.org/10.1002/csr.1277>.
- Reith, S. (2010). Money, power, and donor-NGO partnerships. Development in Practice, 20(3), 446-455. <https://www.jstor.org/stable/2780672>
- Rey, L et Yanogo, J-C. (2021, 08 février). Le paysage des organisations de la société civile (OSC) africaines. Philab. <https://philab.uqam.ca/blogue-accueil/le-paysage-des-organisations-de-la-societe-civile-osc-africaines/>
- Rouach, D. et Clavaud, A et Clavière, J. et Minet, A et Gorge, S. et Padis, M-O (2021, 24 juin) Pour la liberté de disposer de son corps – Promouvoir et garantir l'accès aux droits et à la santé sexuels et reproductifs des femmes en Afrique subsaharienne | Terra Nova: think tank progressiste indépendant. <https://tnova.fr/economie-social/entreprises-travail-emploi/pour-la-liberte-de-disposer-de-son-corps-promouvoir-et-garantir-lacces-aux-droits-et-a-la-sante-sexuels-et-reproductifs-des-f/>

CHAPITRES DE LIVRE

- Boulding, C. (2012). Dilemmas of information and accountability: Foreign aid donors and local development NGOs. In D. A. Lake, J. Gross Stein, & P. A. Gourevitch (Éds.), *The Credibility of Transnational NGOs: When Virtue is Not Enough* (p. 115-136). Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/CBO9781139086356.008>
- Olivier, J. and Wodon, Q. (2012) Chapter 9 : Increased funding for aids-engaged (faith based- civil society organizations in Africa ? in *The role of faith-inspired health care providers in sub-saharan Africa and public-private partnerships*. World Bank. <https://www.jstor.org/stable/resrep26303.13>

SITES INTERNET

- AFD (2017, septembre). Le financement participatif et l'aide publique au développement | AFD - Agence Française de Développement. <https://www.afd.fr/fr/ressources/le-financement-participatif-et-laide-publique-au-developpement>
- AFD (n.d.) Appel à manifestation d'intention de projet OSC 2023. (s. d.). <https://www.afd.fr/fr/appel-manifestation-intention-projet-initiatives-osc-2023>
- Ampie (n.d.) Marchés publics bailleurs de fonds, projets coopération internationale. <https://www.ampie.eu/FR/marches-publics-internationaux/definition-marches-publics-internationaux.html>
- Brainforest (2020, 01 décembre). Gabon: Rapport 2019 de l'indice de pérennisation des OSC. <https://www.brainforest-gabon.org/actualites/?id=277>
- Brainforest (n.d.) Gabon : Rapport 2021 Indice de pérennisation des OSC. <https://www.brainforest-gabon.org/publications/?id=194>
- Commission européenne (n.d.) Site officiel de la Commission européenne. https://commission.europa.eu/index_fr



- Délégation de l'Union européenne en République du Congo (Brazzaville) (n.d.) Subventions. https://www.eeas.europa.eu/eeas/subventions_fr?s=92&f%5B0%5D=grant_site%3ACongo%20%28Brazzaville%29&f%5B1%5D=grant_site%3ACongo%20%28Brazzaville%29
- ESSTED (2023, 14 décembre). Essted—Erasmus+ 2024 appels à propositions- la dimension internationale. <https://essted.rnu.tn/fra/articles/1757/erasmus+-2024-appels-a-propositions--la-dimension-internationale>
- Global Philanthropy Project (2023, 16 mai). Global Resources Report: A Francophone Perspective | Rapport sur les ressources mondiales : une perspective francophone. [GPP-French-Francophone-Brief-Web.pdf](https://www.globalphilanthropyproject.org/GPP-French-Francophone-Brief-Web.pdf) ([globalphilanthropyproject.org](https://www.globalphilanthropyproject.org)).
- ISDAO (n.d.). Une Afrique de l'Ouest équitable et inclusif, libre de toute forme de violence et de discrimination. (s. d.). ISDAO. <https://isdao.org/>
- ONU Info (2024, 07 janvier). RDC : le chef des droits de l'homme de l'ONU "très préoccupé" par la montée des discours de haine. <https://news.un.org/fr/story/2024/01/1142142>
- Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (juin 2023). Évaluations des projets fspi-pisca. <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/photos-videos-publications-infographies/publications/enjeux-planetaires-cooperation-internationale/evaluations/evaluations-des-projets-fspi-pisca/>
- The Council for Global Equality (2012). Comment travailler avec les ambassades américaines Guide pour les militants des droits humains LGBT. [ngo-guide-final-fr-lowres2012.pdf](https://www.globalequality.org/~/media/Assets/2012/01/2012-CGEG-LGBT-Guide-Final-FR.pdf) ([globalequality.org](https://www.globalequality.org)).
- "USAID (2023, Octobre). 2022 Civil Society Organization Sustainability Index. For Cameroon. https://www.ceides.org/wp-content/uploads/2023/10/2022-CSOSI_Cameroon.pdf")
- World Bank (2023, 26 septembre). Cameroun - Vue d'ensemble. <https://www.banquemondiale.org/fr/country/cameroon/overview>
- World Bank (2023, 12 octobre). Gabon - Vue d'ensemble. <https://www.banquemondiale.org/fr/country/gabon/overview>
- World Bank (2023, 04 octobre). République démocratique du Congo - Vue d'ensemble. <https://www.banquemondiale.org/fr/country/drc/overview>
- World Bank (2023, 05 janvier). République du Congo - Vue d'ensemble. <https://www.banquemondiale.org/fr/country/congo/overview>

QUESTIONNAIRES

- Synthèse des questionnaires réalisés auprès d'OSC du réseau DEFI dans le cadre de ce rapport de plaidoyer

ENTRETIENS

- Entretien avec l'Ambassade de France au Gabon, décembre 2023.
- Entretien avec le SCAC de l'Ambassade de France au Cameroun, décembre 2023.
- Fabien, M. (Congo-Brazzaville). Entretien du 20 décembre 2023.
- Marianne, F. et Hamel, C. (Québec). Entretien du 06 décembre 2023.
- Munkam Tchingwa E., Directeur des droits humains et du Plaidoyer à la CAMFAIDS, DDH et juriste. Échanges en décembre 2023.
- Seger, M. (République du Congo). Entretien du 18 décembre.

Nous contacter

Equipe projet : projetdefi@aedh.org

Presse : communication@aedh.org



AGIR ENSEMBLE
POUR LES DROITS HUMAINS

DEFI

*DEvelopper et Favoriser les initiatives
des organisations de défense des droits humains
en Afrique centrale*

